Trente quatrième

Conseil fédéral

02 et 03 décembre 2017

COMPTE RENDU

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

Proposition du Bureau du Conseil Fédéral (BCF) au 30 novembre 2017

2 boulevard de la Villette, salle de la CFDT, 75019 Paris

- Métro Belleville (ligne 2 et ligne 11)

(à l'intersection entre la rue de Belleville et le boulevard de Belleville)

Samedi 02 décembre

Présidence de séance : Nicolas Bonnet

09h30 - Validation de l'ordre du jour

TRAVAIL EN ATELIERS

09h35 ** Tarifs d'adhésion : motions B et C
** Refondation : motion K proposée par le Comité d'initiative et motion F
** Violences faites aux femmes : motion E
** Catalogne : motion I
** Sécurité sociale et l'UNEDIC : motion A

Présidence de séance : Isabelle Brugeaud & Thierry Brochot

ORGANISATION INTERNE

11h05 • **Motion J** : "*Calendrier du Conseil fédéral*", présentée par le bureau du Conseil Fédéral
• **Motion H** : "*Motion PVE 2.0 concernant la représentation d'EELV au PVE*", présentée par Nathalie Palmier et Thierry Pradier

POINTS D'INFORMATION

11h40 - Intervention de la commission transnationale
- Intervention des jeunes écologistes
- Intervention des Parlementaires européens : Michèle Rivasi
- Retour sur le Conseil du PVE, présenté par Marie Toussaint
- Démarche des conventions thématiques, avec notamment l'organisation de la 1ère sur le thème du travail, présentée par Alain Coulombel
- Intervention de la Commission Immigration

12h30 *[Pause]*

Présidence de séance : Bernard Bourdeix & Gwendoline Delbos-Corfield

14h00 Intervention du Secrétaire national

14h20 Débat de politique générale

16h00 *[Pause]*

Présidence de séance : Ludovic Lotode & Sandra Regol

POINT D'INFORMATION

16h10 Présentation de l'association PARLER (https://www.associationparler.com/), par Sandrine Rousseau

MOTIONS THEMATIQUES

16h20 • **Motion E :** "*Contre les violences faites aux femmes : un plan global d'urgence et une réforme de la justice*", présentée par Charlotte Soulary et Pierre Januel
• **Motion G** : "*Motion Stocamine : la plus grande nappe phréatique européenne est en danger*", présentée par Mathieu Béchu Diaz et Leyla Binici

CONFERENCE / DEBAT PUBLIC

17h00 ***"Yémen : Mettre fin au blocus de l'aide humanitaire imposé par la coalition menée par l'Arabie saoudite***
Avec : Laurent BONNEFOY, Chargé de recherche au CNRS (Ceri/Sciences Po Paris), politologue et arabisant, spécialiste du Yémen. Dernier livre : « De l'Arabie heureuse à la guerre » novembre 2017
http://orientxxi.info/lu-vu-entendu/quand-le-yemen-s-explique-avec-le-monde,2074

- *et :* **Mohamed AL SHAMI** , journaliste yéménite, président de AIDL (Alliance Internationale pour la défense des Droits et des Libertés)
http://www.aidl.eu/fr/
Modérateur : Abdessalam Kleiche

18h00 *[Pause]*

MOTIONS THEMATIQUES

18h10 • **Motion A** : "*Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ?"*, présentée par Martine Petit
• **Motion I** : "*Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques*"**,** présentée par Patrick Farbiaz Béchu Diaz et Leyla Binici

19h30 Fin des travaux.

Dimanche 03 décembre

Huis clos

Présidence de séance : Nicolas Bonnet & Nadia Azoug

POINTS D'INFORMATION

09h00 Lecture des décisions du Conseil statutaire

ÉLECTION INTERNE

09h30 Election d'une membre du Conseil Statutaire

COMMISSIONS THEMATIQUES

09h40 Validation des nouveaux (co-)responsables des commissions thématiques
** Partage 2.0 / Numérique : Sarah Trichet-Allaire & Katy Vuylsteker

POINTS D'INFORMATION

09h50 Parlementaires français : Sénateur.trice.s : Esther Benbassa

MOTIONS THEMATIQUES

10h00 • **Motion K** : "*Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités*", présentée par le Comité d'initiative.
11h30 • **Motion F :** "*Pour un processus constituant transparent et clarificateur"*, présentée par Jean Lafont

ORGANISATION INTERNE

12h00 • **Motion D :** "*Penser global et agir local, pour une expression des élu-e-s régionaux-ales*", présentée par Sophie Bringuy, Charles Fournier et Gilles Déguet

12h30 [Pause]

Présidence de séance : Chekra Kaabi & Henri Arevalo

14h00 **FINANCES :**
** Budget modificatif *(Motion du Bureau exécutif à venir)*
** Accord financier pluriannuel 2018-2022 entre le national et les régions

MOTIONS THEMATIQUES

15h00 • **Motion B :** "*Pour un parti réellement ouvert, des tarifs d'adhésion accueillants : solidaires, peu élevés, simples et lisibles"*, présentée par Eric Mourey et Maël Rannou
• **Motion C :** "*Pour un parti réellement ouvert, le tarif d'adhésion solidaire"*, présentée par Maël Rannou et reportée par le Conseil fédéral de septembre

POINTS D'INFORMATION

16h00 intervention de la Commission Santé
16h30 Fin des travaux

COMPTE RENDU

****

SOMMAIRE

Samedi 02 Décembre

• Validation de l'ordre du jour 5
• Travail en ateliers 5
• **Motion J** : "Calendrier du Conseil fédéral (adoptée)" 5
• **Motion H** : "Motion PVE 2.0 concernant la représentation d'EELV au PVE" (rejetée) 6
• Intervention de la commission transnationale 7
• Intervention des jeunes écologistes 9
• Intervention des Parlementaires européens 10
• Retour sur le Conseil du Parti Vert Européen ..... 12~~12~~
• Démarche des conventions thématiques 13
• Intervention de la commission immigration 14
• Intervention du Secrétaire national 15
• Débat de politique générale 18
• **Motion E :** " Pour un plan global d'urgence et une réforme de la justice : contre les violences sexistes et sexuelles" (amendements) 19
- **Motion E :** " Pour un plan global d'urgence et une réforme de la justice : contre les violences sexistes et sexuelles" (adoptée) 21
• **Motion G : "***Motion Stocamine : la plus grande nappe phréatique européenne est en danger"* (adoptée) 26
• Points reportés 27
• **Conférence / débat public** "Yémen : Mettre fin au blocus de l'aide humanitaire imposé par la coalition menée par l'Arabie saoudite" 27
• **Motion I** : "Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques" (amendements) 28
- Motion I : "Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques" (adoptée) 28
• **Motion A** : "Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ? (amendements) 30
- Motion A : "Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ?" (adoptée) 30

Dimanche 03 Décembre

• Lecture des décisions du Conseil statutaire 32
• Election d'une membre du Conseil Statutaire (reportée) 35
• Validation des nouveaux (co-)responsables des commissions thématiques 35
• **Motion K** : "Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités" (amendements) 37
- Motion K : "Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités" (adoptée) 39
- Feuille de route des Assises de l'Ecologie et des Solidarités 42
• **Motion D** : "Penser global et agir local, pour une expression des élu-e-s régionaux-ales" (amendements) 43
- Motion D : "Penser global et agir local, pour une expression des élu-e-s régionaux-ales" (adoptée) 43
• **Finances** : Budget modificatif 45
- Accord financier 2018-2022 entre EELV (secrétariat national) et les régions EÉLV (adopté) 47
• **Motion B :** "Pour un parti réellement ouvert, des tarifs d'adhésion accueillants : solidaires, peu élevés, simples et lisibles" (reportée) 54
• Intervention de la Commission Santé 54
• Annexe : Présences au Conseil fédéral 55

Samedi 2 décembre

Présidence de séance : Nicolas Bonnet

****

• Validation de l'ordre du jour

Décision CF- 16-114

Inversion des motions A et I : samedi à 18h, la motion I : "*Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques*", sera traitée avant la Motion A : "*Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ?*".
Pour : 29 : contre : 16
Inversion adoptée

Décision CF- 16-115

Inversion des motions K et F : dimanche à 10h, la motion F : *Pour un processus constituant transparent et clarificateur" sera traitée avant* la motion K *Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités*
Pour : 10 ; contre : beaucoup
Inversion rejetée

Décision CF- 16-116

Le Conseil fédéral des 2 et 3 décembre 2017 valide l'ordre du jour ainsi amendé
Unanimité moins 7 nppv et 1 blanc

****

• Travail en ateliers

TRAVAIL EN ATELIERS
** Tarifs d'adhésion : motions B et C
** Refondation : motion K proposée par le Comité d'initiative et motion F
** Violences faites aux femmes : motion E
** Catalogne : motion I
** Sécurité sociale et l'UNEDIC : motion A

****

Décision CF- 16-117

• Motion J : "Calendrier du Conseil fédéral (adoptée)"

Présidence de séance : Isabelle Brugeaud & Henri Arevalo

Présentée par Nicolas Bonnet pour le Bureau du Conseil fédéral.

Rappel : date déjà fixée : 17 et 18 mars 2018

MOTION

Le Conseil fédéral valide la date de sa seconde session pour 2018 :
Les 9 et 10 juin 2018
Unanimité pour

A titre d'information, le calendrier prévisionnel 2018 :
** 15-16 septembre ou 22-23 septembre, notamment en fonction de la date des Journées d'été : l'idée étant d'espacer de 4 semaines les JdE et le Conseil fédéral
** 24-25 novembre ou des 1er-2 décembre

****

Décision CF- 16-118

• Motion H : "Motion PVE 2.0 concernant la représentation d'EELV au PVE" (rejetée)

Présentée par Nathalie Palmier

Exposé des motifs

Au vu des difficultés financières réelles de notre parti, la majorité actuelle de notre BE a décidé de ne vouloir envoyer que 3 délégués français au PVE sur les 6 auquel nous avons droit. Même si actuellement, au moment où nous rédigeons cette motion, nous ne savons pas si nous pouvons envoyer une délégation qui ne soit pas paritaire (auquel cas il faudrait envoyer 4 délégués).

Il se trouve que lors du prochain Conseil du PVE en Suède, aucun représentant des minorités de notre parti ne serait présent ou représenté. D'autre part le BE a tout de même choisi d'envoyer deux de ses membres, notre secrétaire national et notre représentante à l'Europe. Leur présence est certes légitime, mais pourquoi ne pas avoir alors coupé la poire en deux pour tenter absolument de faire venir 4 représentants, plutôt que 3 voulus, tout en respectant à minima la proportionnelle.

Le travail en commission et l'ensemble des travaux comme des échanges requis nécessite la présence et le travail des 6 délégués d'EELV, même si les 3 ou 4 délégués conservent bien le droit de vote des 6 délégués auquel nous avons droit. Ce dernier point fut bien d'ailleurs convenu au sein du BE.

Motion

Le Conseil fédéral demande à ce que :

- Le respect de la proportionnelle soit toujours bien respecté lors de nos représentations au conseil du PVE.

- Notre parti doit tenir sa place au sein du PVE en envoyant bien la totalité le maximum de représentants auquel il peut prétendre, soit donc actuellement 6 délégués à chacun de nos conseils européen au PVE. Charge à notre parti, voire aux délégués de trouver des financements supplémentaires.

- Le BE ne peut statuer sur le nombre de représentants au PVE à envoyer. Cette prérogative ne peut-être que celle du Conseil fédéral, voire de l'ensemble des adhérents du parti, tout en considérant les nécessités financières.

Contre : 46 ; pour : 16 ; blancs : 3
Motion rejetée

****

• Intervention de la commission transnationale

Mugabe est parti, mais son système est toujours en place

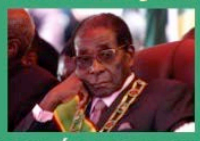

- Après 37 années au pouvoir, Robert Mugabe a été poussé vers la sortie. Emmerson Mnangagwa a pris les commandes au Zimbabwe le 24 novembre 2017.
- **Mugabe est parti, mais son système est toujours en place**

Mugabe est parti, mais son système est toujours en place

- Mugabe a été largement responsable du mouvement qui a vu le Zimbabwe passer du statut de puissance régionale en devenir à celui d'un État prédateur au service des corrompus et des prévaricateurs. À sa naissance, le pays exportait des denrées alimentaires; aujourd'hui, la moitié de la population rurale vit de l'aide internationale.

- Mnangagwa, surnommé le «crocodile» pour son caractère impitoyable, et qui avant de devenir vice-président fut le chef de la sécurité de l'Etat sous Mugabe.
- Mnangagwa a joué un rôle central dans les violences électorales de 2008 et dans la campagne brutale de «pacification» des années 1980, qui ont vu les troupes zimbabwéennes –formées par la Corée du Nord– assassiner plus de 20.000 civils dans la région du Matabeleland.

les Rohingya

- La Birmanie et le Bangladesh ont signé un accord ouvrant la porte au rapatriement des centaines de milliers de musulmans rohingyas qui ont fui la répression de l'armée birmane.
- Le programme de retours doit débuter "sous deux mois" pour rapatrier les quelque 620 000 Rohingya qui ont fui la Birmanie pour le Bangladesh depuis la fin août.
- Ces réfugiés de confession musulmane sont victimes, d'une e cadre de répression de l'armée birmane dans l'État d'Arakan, qui a même été qualifiée d'épuration ethnique par l'ONU.

les Rohingya

- C'est dance cadre que le pape entame sa visite en Biramnie et au Bangladesh
- Le pape François demande "pardon" aux réfugiés "rohingyas"
- Le Pape a donc attendu d'être à Dacca pour réutiliser le mot "Rohingya", communément utilisé par la communauté internationale et martelé depuis la place Saint-Pierre de Rome, mais taboue en Birmanie.

Esclavage en Libye : La France et l'Europe doivent mettre fin aux renvois de migrants en Libye

Esclavage en Libye : La France et l'Europe doivent mettre fin aux renvois de migrants en Libye

- Il aura fallu le reportage de la journaliste d'origine soudanaise Nima Elbagir de CNN pour que le monde découvre le sort réservé aux milliers de migrants africains sur le territoire libyen dont beaucoup de mineur-e-s. Des êtres humains vendus aux enchères et réduits en esclavage. Ces révélations édifiantes montrent des scènes d'un autre temps d'humains vendus comme des objets en plein jour.
- Pourtant, ce trafic humain ne date pas d'aujourd'hui. Depuis des mois les organisations comme l'Unicef ou l'Organisation internationale pour les migrations ont recueillis les témoignages de migrants réfugiés, notamment de jeunes, qui confirment qu'ils ont été « violés, torturés et soumis à l'esclavage ». L'ONG Médecins sans Frontières avait d'ailleurs solennellement demandé à l'État de ne plus renvoyer les migrants en Libye.
- La France et l'Europe portent une lourde responsabilité dans la situation chaotique libyenne. Europe Ecologie Les Verts demande à la France et l'Union Européenne d'assumer leurs responsabilités. Les effets de l'accord entre l'Union européenne et la Turquie en 2016, ce que nous avons vu en Grèce, en France, dans les Balkans et au-delà, sont autant d'exemples de frontières toujours plus hermétiques et d'une politique de rejet toujours plus radicale. On ne peut pas à la fois faire de la rhétorique humaniste et renvoyer les réfugié-e-s chez eux comme semble le pratiquer l'Union européenne.
- La France doit avoir une politique cohérente. Europe Ecologie Les Verts salue la saisine du Conseil de sécurité pour mettre fin à cet esclavage. Mais encore faut-il prévenir ce trafic en ayant une politique humaniste d'accueil des réfugiés dignes d'un pays des droits de l'homme et surtout cesser de renvoyer des réfugié-e-s chez eux quand ils et elles finissent par retomber dans les mains des trafiquants.

L'Affaire Hariri

Balfour

Zenash Gezmu : les féministes s'insurgent de l'assassinat de cette championne de marathon

5éme Sommet UA-UE: les quatre priorités des dirigeants africains et européens

****

• Intervention des jeunes écologistes

Célia Da Costa Cruz et Hugo Cordier, co-secrétaires fédéraux des Jeunes écologistes.

****

• Intervention des Parlementaires européens

Par Michèle Rivasi :

Une actualité « chaude »

La Commission a présenté sa proposition de réforme de la Politique agricole commune, le moment était venu d'organiser la sortie du glyphosate et le changement de modèle agricole. Mais la Commission européenne et une majorité d'Etat ont choisi le camp de l'industrie. Ce en dépit du fait que les écologistes sont parvenus à renverser la position du Parlement européen qui demande une sortie.

La bataille se poursuit. Pour ma part j'ai porté plainte devant la justice européenne contre l'agence européenne de sécurité des aliments et je porte la mise en place d'une commission d'enquête au Parlement européen sur les conflits d'intérêts, les dysfonctionnements des agences européennes et la falsification des études scientifiques. Nous devons également mobiliser Emmanuel Macron afin qu'il s'allie avec les 8 autres États qui se sont opposés à la ré autorisation afin de mettre en place une coopération renforcée bannissant le glyphosate et développant un programme commun pour le développement d'une agriculture sans pesticides chimiques.

Pascal Durand travaille pour sa part sur la réforme du processus de décision (comitologie) qui sera clé pour éviter ce genre de scandale à l'avenir ainsi que sur celle de l'initiative citoyenne européenne puisque malgré le succès de StopGlyphosate, la Commission a foulé aux pieds leurs demandes.

Des avancées importantes

• Sur l'agriculture biologique

Après 4 ans de négociations, nous avons un nouveau règlement bio. Pour **José Bové**, le compromis est une grande avancée dans le bon sens avec notamment un renforcement du contrôle des produits bio importés et la possibilité de développer et commercialiser des semences destinées aux paysans bio.

• Sur la défense commerciale européenne

Le Parlement européen, et **Yannick Jadot** qui faisait partie des négociateurs, a obtenu des avancées certaines pour que soient améliorés les instruments juridiques à la disposition de l'UE ainsi que la méthodologie utilisée pour imposer des taxes correctives à des entreprises non-européennes pratiquant un dumping dangereux comme les compagnies chinoises. Pour la première fois dans une législation anti-dumping, les enjeux sociaux et environnementaux seront largement pris en compte.

Des négociations en cours

• Sur la directive sur le détachement des travailleurs

Grâce au travail intense des écologistes le Parlement défend des avancées majeures pour la protection des travailleurs détachés et en finir avec les pratiques criminelles qui relèvent de l'exploitation. La bataille avec les États va être rude maintenant que Macron a cédé en faisant exclure les travailleurs des transports du champ de la directive mais **Karima Delli** et nos collègues parlementaires sont au RDV car la mobilité équitable fait partie des

fondements d'une Union européenne socialement juste.

• Sur la révision du règlement Dublin
Le système d'asile européen est dysfonctionnel depuis de nombreuses années et cet échec a eu un coût humain terrible, sans parler de l'horreur vécue par de nombreux migrants en Libye. De nombreuses avancées ont été obtenues pour transformer la politique anti-migratoire européenne. Si la France, l'Allemagne et d'autres États rejoignent la position portée par **Eva Joly** et ses collègues de la Commission Libertés civiles nous rendrons un visage humain et digne à l'Europe avec notamment la suppression du critère du premier pays d'entrée et son remplacement par un mécanisme permanent et automatique de relocalisation ou encore la prise en compte les liens significatifs du demandeur avec un État membre (anciens titres de séjour ou visas, éducation, famille).

Des votes clés à venir

• Sur les résultats de l'enquête parlementaire sur les Panama Papers
La commission d'enquête sur les Panama Papers où siègent **Eva Joly** et **Pascal Durand** a adopté des recommandations fortes pour mieux combattre le blanchiment d'argent et la fraude fiscale. Nous savons déjà que beaucoup d'eurodéputés souhaitent effacer certaines de ces recommandations lors du vote en plénière de décembre. Nous allons donc lancer une campagne de mobilisation. Après les Paradise papers et la liste noire des paradis fiscaux - honteuse car ne comprenant pas d'États européens) - que va adopter le Conseil la semaine prochaine, il est temps de passer à l'action et le Parlement européen doit être au rdv.

• Sur les cancers professionnels
Le nombre et le coût des cancers professionnels en Europe sont effarants. Les vapeurs diesel sont particulièrement ravageuses : entre 15 et 28 millions de travailleurs y ont été exposés et 6,7 % d'entre-deux devraient déclarer un cancer du poumon ou de la vessie dans les années à venir, ce qui représente, rien qu'en France, entre 100 000 et 250 000 personnes. Autant de cancers évitables si les travailleurs exposés étaient mieux protégés, c'est à cela que travaille **Karima Delli** dans le cadre d'une nouvelle directive européenne. La Commission ne prévoyait pas d'encadrer le diesel mais nous sommes en train de réussir à convaincre tous les groupes politiques - même la droite !

• Sur l'interdiction de la pêche électrique
La Commission de la Pêche a voté sur la technique de pêche électrique et malgré la mobilisation des associations environnementales, des pêcheurs et des parlementaires écologistes dont **Yannick Jadot**. L'interdiction n'a pas été votée mais le combat va se poursuivre en plénière car nous avons obtenu que l'ensemble du Parlement européen se prononce et pas seulement les élus d'une commission qui sont très soumis aux lobbies (rappelez-vous la longue lutte sur la pêche en eaux profondes). Nous allons lancer une campagne et sous le regard de l'opinion publique européenne, chaque député devra prendre position.

À noter également que...

Ce mercredi marquait la date anniversaire de la création de l'État d'Israël et la journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, un rassemblement est d'ailleurs organisé aujourd'hui à 18h place de l'opéra pour les 100 jours d'incarcération, de Salah Hamouri. Pascal Durand qui était associé à divers élus européens, nationaux et locaux pour une délégation en Israël et en Palestine afin de suivre la situation des réfugiés, de la colonisation, mais aussi des prisonniers palestiniens a appris par la presse israélienne qu'il était indésirable comme 6 autres élus participants à la délégation, sous couvert de figurer sur une liste noire pour leur prétendue participation active au mouvement Boycott, désinvestissement et sanctions (BDS).
Plusieurs élus de notre groupe parlementaire dont **José Bové** se rendront sous peu en Catalogne pour visiter les élus emprisonnés parmi lesquels nos anciens collègues Raul Romeva et Oriol Junqueras. En amont des élections du 21 décembre, l'emprisonnement de représentants politiques, démocratiquement élus, est fondamentalement incompatible avec la prétendue reprise d'un processus démocratique qui serait pourtant le seul à même de mettre un terme à la situation actuelle en Catalogne.
Dans le cadre d'une semaine d'action contre la corruption la semaine prochaine, nous organisons diverses actions pour demander notamment la directive européenne pour la protection des lanceurs d'alerte. La Commission la promise, le Parlement l'a demandée dans un excellent rapport adopté en octobre et pourtant rien n'est en vue !

Michèle Rivasi

****

• Retour sur le Conseil du Parti Vert Européen

Présenté par Marie Toussaint et Magali Deval

Marie Toussaint :
Avec Magali Deval et les autres délégué.e.s, Nous voulions vous faire un petit retour sur ce qui s'est passé à Karlstad et plus largement revenir sur ce que nous voulions engager sur les questions européennes. On a dit ce matin que l'Europe était l'une de nos priorités, que le cadre de notre action s'inscrivait dans celui de la famille verte européenne. Je sais qu'il y a une question légitime sur la nature de cette famille verte et quelle est en fait sa structuration politique. Qu'est-ce qui finalement nous réunit au delà du fait de nous réclamer d'être verts et écologistes ? Quand on participe à ces conseils du PVE, il y a quand même beaucoup d'évidences, le fait qu'on soit tous mobilisés pour la protection de l'environnement, contre les substances toxiques, qu'on se bat tous pour la justice sociale. Toutes ces questions nous réunissent et heureusement.

Cette fois ci nous étions réunis dans la froide ville de Karlstad en Suède dont le gouvernement est dirigé par les socialistes en participation avec des écologistes. Nous y étions également pour la journée du 25 novembre contre les violences faites aux femmes et avons entendu une très belle intervention sur le féminisme de Margot Wallström, ministre suédoise des affaires étrangères. Des actions qui peuvent nous inspirer assez largement ont été évoquées.
Je voudrais vous parler de la dynamique dans laquelle se trouve la famille verte européenne aujourd'hui notamment en vue des élections de 2019 (Gwendoline Delbos Corfield membre du comité exécutif du PVE pourra également vous renseigner). Globalement la question qui était sur la table ces derniers mois c'était : comment préparer 2019 et en l'occurrence comment organiser les spitzenkandidaten ? à savoir les candidats des partis politiques européens à la présidence de la commission européenne. La dernière fois nous avions été les premiers à organiser une primaire ouverte sur cette question. Après débat, puisque cette fois-ci cette idée de primaire n'a pas été majoritairement retenue, les discussions on tourné autour du "comment faire puisqu'on a pas cette primaire pour faire vivre notre campagne européenne ?" Un premier texte a été adopté : en fait une de déclaration de politique générale qui a vocation a être approfondie dans les mois qui viennent.

Nous allons nous lancer maintenant dans la rédaction d'un Manifesto, mais aussi dans la constitution d'une campagne verte européenne. Avec une indication quand même qui peut notamment nous faire réfléchir, qui consiste à mettre en avant qu'il y a effectivement une famille verte européenne qui existe, qui siège au PE de puis des années et qui permet de faire émerger des sujets (glyphosate, diesel etc.). Des combats communs pour un Green new deal, pour une nouvelle gouvernance européenne, une autre politique énergétique etc.
Par ailleurs, il est indiqué sur la résolution du PVE que dans chacun de nos pays il reste possible pour les élections de 2019 de nouer des alliances. Vous dire également que finalement l'option qui avait été ouverte en 2014 pour les listes transnationales est refermée pour 2019.

Magali Deval :
La mécanique d'adoption des résolutions au PVE permet de comprendre comment on arrive à des textes avec lesquels on n'est pas forcément à 100 % d'accord. Nous recevons les textes à peu près un mois avant le conseil et devons rédiger nos amendements en amont. C'est-à-dire que nous les renvoyons aux différentes commissions à peu près 10 jours avant et nous recevons dans la foulée les amendements de tous les autres partis. Ce qui nous permet de les étudier. Ensuite, nous les discutons en atelier. Nous avons fait des propositions d'amendements sur la Catalogne, les Écossais également. Puis les écossais et les catalans se sont réunis, et a partir du moment ou il y a eu un accord, notamment entre eux, puisque c'était quand même les plus concernés pas le sujet, Il était assez difficile de revenir sur leur position commune. Nous avons exprimé notre désaccord avec eux mais comme il y avait une majorité, nous n'avons pas insisté. Ca se passe vraiment sur une sorte consensus ce qui est un travail assez intéressant et très efficace.

Même chose sur la motion sur le Brexit. Nous, avons bien expliqué qu'on était pas d'accord avec cette motion puisque en gros elle expliquait que la majorité le PVE souhaite un vote sur la feuille de route et que l'alternative, c'est que si la grande Bretagne vote contre la feuille de route de sortie de UE alors elle resterait dans l'Europe ! Nous avons marqué forcément notre désaccord car cette alternative pose une question de légitimité démocratique. Mais de la même manière, à partir du moment où il y a eu accord de tous les autres partis nous nous sommes abstenus.

Nous avons aussi travaillé sur les forêts en Ukraine, sur la défense de Bialowieza en Pologne, la dernière forêt primitive d'Europe qui est menacée, sur la question des feux de forêts en Europe du Sud. Une résolution qui porte le droit de vote à 16 ans dans toute l'Europe a également été adoptée.

Des réseaux d'actions thématiques européennes se sont réunis : le réseau LGBT, le réseau Handicap etc. Une relance du réseau des pays du Sud a été mise également en place pour pouvoir réussir à contrebalancer un peu l'influence trop prépondérante des pays du Nord, l'idée c'est de regrouper tous les pays du Sud, Italie, Espagne, Grèce, Turquie … (puisque la Turquie est aussi membre du PVE) pour travailler plus en synergie.

Tout ce travail, cela fait beaucoup de réunions et nous tenons à remercier vivement Mélanie Vogel et Lise Deshautel qui travaillent au parlement européen et qui nous ont beaucoup soutenu. Puisque effectivement, quand on est que trois délégué.e.s, c'est peu ! Ce n'est pas la question de l'idéologie qui a poussé le Conseil fédéral à n'envoyer que 3 représentant.e.s au conseil du PVE, c'est réellement une question financière et nous-mêmes avons dû gérer des situations un peu compliquées pour nous répartir les rôles en allant sur des sujets qui ne faisait pas partie de nos spécialités non plus.

****

• Démarche des conventions thématiques

Par Marie Toussaint en l'absence d'Alain Coulombel

Puisqu'Alain Coulombel n'est pas encore arrivé, je prends le relais pour vous informer sur le programme de travail qu'on a établi pour les mois qui viennent. On a lancé plusieurs dynamiques en parallèle qui doivent s'articuler avec le comité d'initiative autour de la question des assises.

Alain porte des projets sur la prospective à 20-30 ans sur divers sujets. Le premier sujet abordé sera « l'avenir du travail » le 27 janvier prochain à Grenoble ; ce qui donnera lieu à une ne journée entière de discussion. J'insiste en passant pour que la question européenne soit prégnante sur tous les sujets. Nous avons la volonté d'en co-organiser tous les 2 ou 3 trois mois sur l'année et demi qui nous reste dans le cadre de notre mandat.
En parallèle, un gros travail sur le chantier européen est en cours avec là aussi l'organisation d'événements régionaux qui pourront se tenir sur un certain nombre de sujets et dans lesquels on introduirait également la question de la prospective à 20-30 ans.
Nous avons également relancé le travail avec le comité programmatique et la commission Europe car nous avons en fait un gros travail programmatique à mener pour réactualiser notre projet pour l'union européenne qui change énormément et notamment depuis ces 5 dernières années.

Nous espérons qu'avec ces éléments là, la coopération avec notre famille verte européenne dans toutes ses composantes nous permettra de faire vivre cette question européenne aussi bien que la question de la prospective à 20-30 ans.

Alain Coulombel et moi sommes à votre disposition pour travailler sur tous ces sujets. Ce dont on a besoin, c'est surtout de volontaires qui ont envie de se lancer dans cette dynamique. Nous pouvons aider à trouver des intervenants, à structurer ce qu'on en tire, à savoir de la substance qui puisse servir à toutes et tous. Nous espérons qu'à partir de 2018 cette dynamique là sera lancé partout et sur laquelle on pourra s'appuyer !
Je vous remercie

****

• Intervention de la commission immigration

Par Claire Grover

Le Tribunal Permanent des Peuples
Le TPP a pour objectif d'identifier et de juger la chaîne de responsabilités sur la violation des droits humains tout au long des trajectoires migratoires par le terrain, en se fondant sur l'expérience des personnes les plus impliquées et directement affectées, les organisations de personnes migrantes et réfugiées et les organisation de solidarité et de défense des droits humains.

Antécédents sur le Tribunal Permanent des Peuples (TPP)
Le Tribunal Permanent des Peuples a été créé en 1979, en prenant comme référence principale la Déclaration des droits des peuples d'Alger, et a depuis tenu 40 sessions. Le TPP est un tribunal d'opinion qui agit de manière indépendante des États et répond aux demandes des communautés et des peuples dont les droits ont été violés. Le but des audiences du TPP est de « restaurer l'autorité des peuples lorsque les États et les organisations internationales ont échoué à protéger les droits des peuples ».

La session de Paris portera sur la politique de l'Union Européenne et des Etats européens en matière de migrants et des frontières ; particulièrement le cas de la France.

Le Tribunal permettra d'écouter et de rendre visibles les cas de violations des droits des personnes migrantes et réfugiées ; d'enregistrer les propositions des communautés de personnes migrantes et réfugiées ; d'analyser conjointement les causes des déplacements forcés des personnes migrantes et réfugiées ; de déterminer les responsabilités des gouvernements, Union Européenne et autres organismes européens inclus.

L'objectif est qu'à chaque violation de droit énumérées par le Gisti dans l'accusation corresponde un ou plusieurs témoignages de personnes migrantes ou d'acteur-trices de solidarité.

- 12 décembre 2017 : Conférence de presse à l'occasion de la journée mondiale des migrants (le 18 décembre) ;
- 4 et 5 janvier 2018 : Audience du TPP en public au CICP, au 21 ter rue Voltaire à Paris ;
- 7 janvier 2018 : Les conclusions du TPP seront lues à la séance plénière du festival Moussem de l'immigration et de la Tricontinentale (présenté en pièce jointe) à la salle des fêtes de la mairie de Gennevilliers.

La première session préparatoire du TPP sur la violation des droits des personnes migrantes et réfugiées a eu lieu à Barcelone les 7 et 8 juillet 2017. On trouve l'intégralité des accusations en ligne.

Le Secrétariat du TPP se trouve à la Fondation Lelio & Lisli Basso Issoco à Rome.

[Pause méridienne]

****

Présidence de séance : Bernard Bourdeix & Gwendoline Delbos-Corfield

• Intervention du Secrétaire national

Profitons de ce temps de débat entre nous pour essayer de problématiser ensemble les enjeux tels que nous devons les aborder dans les temps qui viennent. D'abord un point de contexte tel que je le perçois, tout cela étant, bien entendu soumis à la discussion.

Après notre sortie du gouvernement en 2014, après la période compliquée jusqu'en 2017 et suite à la dernière séquence électorale encore plus complexe (et c'est le moins qu'on puisse dire !), il y a eu une sorte de "reboot" du paysage politique français. Avant, nous étions habitués au paysage bipolaire : la social démocratie d'un coté, la droite de l'autre. S'ajoutait à ce paysage l'Extrême Droite, mais qui était relativement isolée par un « cordon sanitaire » politique. Nous, écologistes, nous essayions d'exister tant bien que mal dans ce paysage là en affirmant une autonomie partidaire associée à des accords avec la « Gauche » au niveau local, et plus ou moins assumée au niveau national.

Mon sentiment est que depuis 2017, le paysage politique a considérablement évolué et s'est transformé en une sorte de « triangle des Bermudes » composé de trois angles :

- D'abord celui du « **populisme de l'establishment** », qui a fédéré dans un « cercle de la raison » (selon la terminologie inventée par Alain Minc en 1995 pour désigner le projet politique d'Edouard Balladur) une partie de gestionnaires du PS et de la droite autour d'Emmanuel Macron. Avec un pouvoir très incarné, très vertical. Je le qualifie de populiste il assume la remise en question des corps intermédiaires et donc les contre-pouvoirs: syndicats, médias, etc.

- Le second angle de ce triangle est celui d'« **un populisme de Gauche assumé comme tel »**, et ce n'est donc pas un procès d'intention que je fais. Celui-là est incarné par la France Insoumise et Jean-Luc Mélenchon. Là encore, il y a l'affirmation d'une hégémonie politique qui entend se substituer aux autres Partis politiques, aux syndicats, aux médias et aux ONG.

- Et enfin le troisième angle c'est celui du « **populisme extrémiste** » incarné aujourd'hui par le Front National.

Mon impression est que tout ce qui essaie de se rapprocher de ce « Triangle des Bermudes » y est absorbé et y disparait. On voit bien qu'une partie de l'opinion publique et les observateurs mettent en demeure les uns et les autres de se positionner par rapport à ce triangle. D'ailleurs les 3 angles du triangle se « tiennent par la barbichette » car ils ont tous bien évidemment intérêt à ce que cette géométrie politique là perdure. Ils ont tous les 3 intérêts à continuer de bénéficier de ce paysage politique.

Je pense que notre enjeu en tant qu'écologistes est de résister à la tentation de nous positionner par rapport à ce triangle et d'assumer de porter un autre imaginaire. Ce n'est pas simple. Au niveau de Les Républicains, Il y a la tentation de Wauquier d'incarner un angle « trumpiste », populiste d'extrême droite pour déloger le Front National de sa situation actuelle. De l'autre côté, on a un PS qui ne sais plus ou il habite entre : "Est-ce qu'il faut être un peu Mélenchonisé ?" ou : "Est-ce qu'il faut aller avec Macron" ou encore « comment réinventer la social-démocratie ? », etc... Je persiste à penser que vouloir se positionner par rapport à ce nouveau « champ de bataille » politique incarné par ce « triangle de Bermudes » est sans issue, sauf à assumer un choix de fusion avec l'angle du triangle dont nous sommes vraisemblablement le moins éloigné : La France Insoumise. Je n'ai pas le sentiment que cette option soit souhaitée dans notre Parti.

Le second sujet que je soumets a notre réflexion : c'est celui du gros travail mené avec le Comité d'initiative sur l'élaboration d'une proposition de méthode pour nous réinventer, nous fonder, nous refonder, nous métamorphoser, muter etc. Je crois qu'il y a une étape préalable qui manque encore dans notre démarche et qui est celle pourtant essentielle de la définition de « ce que nous sommes ». Qu'est ce qui fait que nous sommes ensemble, dans un parti écologiste, pour porter un imaginaire politique écologiste ? C'est à mon sens la première pierre de fondation qui nous permettra ensuite de discuter avec d'autres et de réfléchir à une recomposition qui dépasse, qui déborde, qui transcende le triangle des Bermudes évoqué précédemment.

L'écologie politique est en réalité à la croisée des chemin. D'une force politique « prédictive », qui alertait sur les risques que notre modèle de développement faisait courir à notre environnement et à la planète, nous sommes désormais dans un contexte où l'effondrement écologique, social, démocratique a commencé. Cela nous oblige à revisiter notre projet, notre vision et notre stratégie.

Une des pistes que nous devrions explorer c'est de réfléchir à un mouvement, à un parti de l'écologie politique, qui essaie d'articuler, de structurer les 3 leviers qui nous permettent d'agir sur le réel :

- En tant que militants politiques, **le 1er levier c'est celui des résistances** : c'est notre côté "zadiste", le fait que nous nous opposons aux projets que nous considérons incompatibles avec l'idéal et les valeurs qui sont les nôtres. Ce sont en fait des relations et des actions que nous nourrissons en tant que militant.e.s mais que nous avons du mal à articuler réellement en tant que mouvement.

- Le **deuxième levier est celui des utopies** ou des utopies concrètes. C'est toutes celles et tous ceux qui inventent l'imaginaire de demain à une échelle souvent locale ou individuelle mais qui préfigurent la société désirable que nous voulons construire. Là encore, nous sommes nombreuses et nombreux à être impliqué.e.s sur ces chantiers, mais nous avons des difficultés à articuler ces initiatives avec notre activité en tant que Mouvement.

- et le troisième levier est celui sur lequel on a concentré l'essentiel de notre travail collectif jusqu'à maintenant, c'est **le levier institutionnel, celui de la régulation**.

La manière de réinventer une forme parti, une forme mouvement, serait de réfléchir à comment on articule ces 3 niveaux d'interventions pour changer les choses. Car la résistance et l'utopie on besoins du levier institutionnelle pour remporter des victoires et massifier les possibles. Et de la même façon, le levier institutionnel est condamné à l'échec si celui-ci n'est pas accompagné par une société « en phase » et prête à mettre en œuvre la radicalité des changements que nous savons utiles.

Autre réflexion qui peut-être la nôtre et je ne veux pas être trop sévère avec nous-mêmes, mais depuis quelques années j'ai le sentiment que si nous sommes courageux.ses et résilient.e.s dans l'action militante, nous avons été fainéant.e.s, insuffisant.e.s, nous n'avons pas mis assez d'énergie dans le fait de restructurer, de réinventer, une doctrine écologiste. En fait notre mouvement politique se nourrit via des sources diverses : artistiques, philosophiques, naturalistes, scientifique, sociologique, etc… Mais nous n'avons pas encore fait un travail suffisant de structuration de tout cela et nous n'interrogeons pas, ou qu'au coup par coup, l'ensemble des angles qui percutent la société, à la lumière de notre vision écologiste.

Ma conviction c'est qu'une force politique qui se dit à vocation majoritaire ne peut faire l'économie de ce travail de fond et si on a l'ambition de vouloir grandir, grossir, infuser, structurer le débat, il faut que nous revenions à ce travail fondamental que j'ai le sentiment que nous avons un peu oublié parce que l'on a confondu deux choses : la vision écologiste dont je viens de parler et ce qui constitue un programme. Et j'espère qu'on a tous conscience que l'objet d'un parti politique n'est pas seulement un programme et un projet mais que c'est beaucoup plus que cela. C'est aussi un imaginaire politique, un récit politique sur une vision de la société qu'il nous faut porter. Nous avons été trop souvent dans une approche un peu scolaire ou technocratique de notre rôle en tant qu'intervenants politiques et pas assez les porteurs d'un imaginaire global. C'est d'ailleurs pour cela qu'il ne va pas de soi que nous devions fusionner avec d'autres forces politiques qui ont pu intégrer dans leurs programmes des items écolos, mais dont le projet global, l'imaginaire politique entre en contradiction, ou en dissonance, avec ce que nous considérons comme les fondamentaux de l'écologie politique. Je pense à l'écosophie, la non-violence, le refus de l'anthropocentrisme, la décroissance, etc etc.

Mais pour avoir une critique et des éléments de différenciation qui soient audibles par rapport à eux, encore faudrait-il que nous mêmes re-nourrissions ce récit.

Pour cela il y a un certain nombre de propositions de chantiers qui sont déjà dans nos esprits, dont celui de l'écologie que j'ai évoqué précédemment et je n'y reviens pas. Il y a également celui de l'économie. J'étais il y a quelques semaines en Midi Pyrénées ou Christelle de Crémiers a fait un exposé passionnant sur la post croissance en formulant quelque chose que l'on a toutes et tous a l'esprit sur le fait que ce qui est une des forces de l'écologie, c'est que c'est le pilier critique le plus radical du capitalisme. L'angle marxiste originel, si je puis dire, était celui de critiquer le capitalisme à travers ses conséquences sociales. La critique écologiste du capitalisme va plus loin : elle remet en cause le fondement même du capitalisme qui implique une croissance infinie dans un monde fini. Or, si les conditions sociales jugées acceptables ou non sont « négociables », la capacité de résilience de la nature ne l'est pas.

Je pense que nous partageons toutes et toute cette réflexion là, y compris dans l'objectif de nous positionner sur l'échiquier politique de façon radicalement anticapitaliste et antiproductiviste. Cette entrée assez novatrice, centrée sous l'angle des limites de la planète est une façon de réinterroger ce concept d' « anticapitalisme » et de faire entendre un nouvel imaginaire.

Un mot sur la démocratie et sur l'Europe. On voit bien que ces deux termes se percutent. Vous l'entendez, il y a un débat dans la société très puissant sur l'Europe et on pourrait également de la même manière interroger d'autres échelons institutionnels. C'est en fait la question de notre rapport à la souveraineté, ou autrement dit, à la démocratie - qui est posée. Je pense que nous devons revisiter l'approche que nous avons de la souveraineté parce qu'aujourd'hui, à tous les échelons, il y a des vides de souveraineté. Le problème européen ce n'est pas l'Europe en soi, c'est son (dis)fonctionnement démocratique. On l'a vu avec le Glyphosate, ou finalement, les parlementaires qui sont les représentants des peuples européens ne sont pas souverains dans les faits puisque la décision ne se prend pas au niveau parlementaire. Et c'est vrai également pour les intercommunalités qui demeurent des émanations d'une démocratie de second niveau.

Réinterrogeons la valeur de la souveraineté mais non pas sous l'angle des clans nationalistes, parce que ce qui me fatigue dans le récit d'aujourd'hui c'est de dire : "comme l'Europe va mal", il faut revenir à ce que serait le biotope naturel de la souveraineté à savoir l'Etat nation.

Si nous sommes effectivement en désaccord avec cette vision, encore faut-il nourrir le contre argumentaire ! Selon moi il y a au moins 3 idées a articuler : celle de la **souveraineté**, j'en ai parlé; Celle de la **subsidiarité** qui est un mot que nous utilisons souvent et qui permet d'articuler l'échelon européen avec les notions de régionalisme, de nationalisme et aussi l'échelon local. Et tout cela ne tient de façon collective qu'avec la troisième idée qui est celle de la **solidarité**. Car il ne s'agit pas que chacun nourrisse son développement dans son coin sans avoir une vision globale de l'ensemble. Bref, il s'agit de reconstruire une Démocratie désirable autour de ces 3 valeurs indissociables: souveraineté, subsidiarité et solidarité.

Enfin, il y a le quatrième chantier, celui de **l'égalité**. On voit bien qu'aujourd'hui qu'il y a un débat de plus en plus brutal dans la société sur les sujets du genre Charlie versus Mediapart ou là aussi il nous faut prendre de la hauteur et réinterroger les aprioris et résister à la mise en demeure qui nous est faite de « choisir un camp ». Il y a aussi le sujet des discriminations et des violences dont sont victimes les femmes. ces discriminations et violences s'entremêlent avec d'autres liées à l'origine, la religion, la préférence sexuelle ou encore le lieu où on habite et l'accès qu'il permet - ou pas - à un emploi, à des services publics de qualité, à un logement digne, etc etc.

Notre plan de travail doit prévoir de re-questionner nos approches et traiter politiquement toutes ces différentes thématiques à travers le prisme écologiste.

Dernier point : "Et nous dans tout cela ?". Je crois qu'il y a une tentation de nous replier dans une forme de « zone de confort », c'est à dire nous noyer comme on le fait d'habitude dans les procédures, dans les méthodes etc. Pourtant, la profonde mutation politique à l'œuvre doit nous prémunir de nous contenter de rester dans cette façon de faire qui est la nôtre depuis trop longtemps. Il va falloir pour le coup réinventer nos pratiques et nos façons de débattre pour pouvoir être plus aptes à appréhender notre avenir. Il y a un travail remarquable initié par le Comité d'initiative, et je le dis d'autant plus à l'aise - et peut-être que cela ne vous aura pas échappé - que la mise en œuvre au dernier CF de cette affaire, même si je l'ai soutenue sincèrement, ne m'a pas au départ transporté d'enthousiasme ! Je suis forcé d'admettre, et je le fais de bon cœur devant vous aujourd'hui, que le travail qui a été mené est vraiment remarquable, Il y a une façon de travailler avec Hélène Hardy et avec beaucoup d'autres d'entre vous qui fonctionne bien.

Mais j'en reviens a mon propos liminaire qui est de dire que la meilleure méthode et les meilleures intentions ne nous mènerons pas bien loin si on ne prend pas les choses dans l'ordre. Il faut aussi que chacune et chacun s'approprient sur 1) ce que nous sommes, 2) ce que nous voulons faire et 3) avec qui. Et pour pouvoir répondre à la dernière question, il faut commencer par répondre aux 2 premières. Cela ne peut être que le travail du comité de répondre a cela mais c'est un chantier que nous devons toutes et tous nous approprier.

Sur la période qui vient, on ne va pas se mentir, car c'est évidemment un enjeu : Il y a une échéance qui va se dérouler en partie en même temps que notre réinvention et qui trotte dans les têtes : c'est celle du rendez-vous des européennes en 2019. Cela ne nous préoccupe pas forcement uniquement à cause des destinées ou des ambitions individuelles des uns ou des autres, mais parce que cela va être aussi un moment déterminant sur l'avenir de l'écologie politique en France. Est-ce que le triangle des Bermudes dont je parlais emporte tout et se structurera encore davantage à l'occasion des européennes ou est-ce que nous arriverons à construire un autre récit ? Et cela, nous ne pourrons pas le traiter 7 mois avant l'élection par je ne sais quel vote à l'arrache pour designer nos candidates et nos candidats ! C'est un sujet qui doit être anticipé, maturé pour qu'on sache vraiment ce qu'on veut faire et qu'on ne subisse pas l'échéance.

Il faut nous poser encore une fois des questions simples mais déterminantes : quel récit pour les Européennes ?

Nous avons, avec le Bureau exécutif et Pascal Durand au nom des eurodéputés, rencontré le président de la République sur les échéances européennes. Première information confirmée depuis par le premier ministre : il y aura une liste nationale à la place des listes euro régionales pour la France. A priori, pas de listes transnationales, même si la France continue à soutenir cette idée. Ce que souhaite faire Macron, c'est construire un débat au moment des élections où, en gros, il y aurait 2 options : ceux qui sont pour l'Europe et je le dis entre nous : Dany va aider à promouvoir cette idée aux cotés d'Emmanuel Macron. Ce n'est pas un petit sujet pour nous. Et d'un autre coté il y a ceux qui sont contre : Mélenchon et les extrémistes de droite.

Si on laisse s'installer ce récit là, avant même que la bataille ait commencé, le champ de bataille nous sera défavorable. Il faut donc que nous mettions notre énergie pour faire en sorte que l'alternative qui soit proposée au débat ne soit pas binaire, mais ternaire :

1 - l'option du statu quo, et j'affirme que ce que propose Macron en vrai c'est le statu quo ;

2- Il y a à ceux qui veulent sortir de ce statu quo européen par le bas : c'est la tentation de la souveraineté nationale ;

3- et il y a celles et ceux qui veulent sortir de ce statu quo par le haut par la mise en place d'une souveraineté européenne, par un nouveau rêve européen porté par des valeurs d'écologie de solidarité etc. Et nous devons être celles et ceux qui sont les chevilles ouvrières de ce 3e choix.

Si dès 2018, nous n'arrivons pas à installer dans les têtes cette troisième option, non seulement je pense que l'Europe sera sur de mauvais rails, mais de plus, nous serons hors course avant même d'avoir pris la ligne de départ. C'est ce qui nous est arrivé au fond au moment des présidentielles et ce n'est pas la faute du candidat qu'on a désigné : l'histoire était déjà écrite avant même qu'on choisisse ce que l'on allait faire en 2017. Ne retombons pas dans le même panneau. Cela nécessite d'être groupés, cela nécessite que l'on dise toutes et tous à peu près la même chose. Mettons nous d'accord sur un récit, sur une incarnation collective et ensuite on fonce car sinon, nous continuerons de subir.

Dernier point un peu provocateur, mais il faut arrêter avec les non-dits : Aujourd'hui, au Mans, il y a la naissance d'un mouvement politique, Génération.s. Dans sa charte fondatrice, ce mouvement écrit noir sur blanc qu'il se réclame de la charte des Verts mondiaux.... On peut sourire, ricaner, ou rire, mais objectivement c'est un fait politique. Discutons-en et après, collectivement, voyons comment nous appréhendons ce fait politique. Mais rien ne serait plus puéril et immature que de nier cette réalité et de faire semblant de l'ignorer.

Ce que nous ne pouvons pas ignorer non plus, c'est que le gars qui porte ce mouvement, c'est aussi celui qu'on a soutenu à la dernière présidentielle. Cela aussi, c'est un fait politique. On peut considérer aujourd'hui qu'il ne fallait pas le faire... Mais ce qui est important aujourd'hui, c'est de déterminer ensemble ce que nous portons collectivement. Les petites musiques des uns et des autres, les « je l'avais bien dit » ou les « on aurait dû faire autrement » sont très intéressantes mais ça ne donne pas à notre mouvement politique une direction collective. C'est de cela qu'il faut arriver à discuter et à débattre collectivement. Mon sentiment aujourd'hui, c'est qu'on n'est pas forcément parti pour faire cela, et c'est pour cela que je parlais de « zone de confort » tout à l'heure... Pour ma part, j'assumerai de porter de façon lucide ces débats. Nous avons du temps pour le faire, les européennes sont en mai 2019. Mais tout le temps du monde sera insuffisant si nous ne nous posons pas les bonnes questions et/ou si nous privilégions des débats de posture. C'est pourquoi je nous souhaite de vrais débats, constructifs, lucides et fructueux dans les jours et les mois qui viennent, à commencer par aujourd'hui.

Je vous remercie. »

David Cormand

****

• Débat de politique générale

Interventions au titre des Motions :
Henri Arevalo (C H) ; Claire Desmares (D F) ; Mathieu Béchu Diaz (B H) ; Anne Le Guenniou (B F) ; Sergio Coronado (A H) ; Dominique Trichet Allaire (D F) ; Romain Laveau (D H) ; Judith Leray (C F) ; Pierre Minnaert (D H) ; Danièle Estay (A F) ; Frédéric Supiot (A H) ; non pourvu (E F).

Interventions libres :
Marie Toussaint ; Yves Nédellec ; Yannick Jadot ; Gwendoline Delbos Corfield ; Jean-François Tallio.

****

• Motion E : " Pour un plan global d'urgence et une réforme de la justice : contre les violences sexistes et sexuelles" (amendements)

Motion issue des travaux en atelier présentée par Charlotte Soulary et Pierre Januel

Décision CF- 16-119

Au point 3. Sur l'allongement de la prescription
Remplacer ce paragraphe initial :
Parce qu'il est nécessaire de prendre en compte l'impact des traumatismes, et qu'une enquête sur des faits anciens peut révéler plusieurs victimes d'un prédateur sexuel, Europe Écologie Les Verts soutient la démarche visant à rallonger à 30 ans la prescription des crimes sexuels commis sur personnes mineures de moins de 15 ans. Toutefois, Europe Ecologie les Verts note les difficultés évidentes que la justice et la police auront à traiter des affaires révélées si longtemps après les faits. Plus la plainte est tardive plus l'établissement des faits par la justice et la possibilité de se défendre pour la personne mise en cause sont complexes. C'est pourquoi le sujet central est celui de l'accompagnement des victimes au dépôt de plainte et de son traitement.

Par :
Europe Ecologie les Verts s'oppose à cet allongement face aux difficultés évidentes que la justice et la police auront à traiter des affaires révélées si longtemps après les faits. Plus la plainte est tardive plus l'établissement des faits par la justice et la possibilité de se défendre pour la personne mise en cause sont complexes. Europe Ecologie les Verts note qu'il est possible d'enquêter sur des faits, mêmes s'ils sont prescrits, permettant de révéler d'éventuelles d'autres victimes plus proches. C'est pourquoi le sujet central est celui de l'accompagnement des victimes au dépôt de plainte et de son traitement.
Pour : 21 ; contre : beaucoup -> remplacement rejeté

Décision CF- 16-120

Au point 3. Sur l'allongement de la prescription
Remplacer ce paragraphe initial :
Parce qu'il est nécessaire de prendre en compte l'impact des traumatismes, et qu'une enquête sur des faits anciens peut révéler plusieurs victimes d'un prédateur sexuel, Europe Écologie Les Verts soutient la démarche visant à rallonger à 30 ans la prescription des crimes sexuels commis sur personnes mineures de moins de 15 ans. Toutefois, Europe Ecologie les Verts note les difficultés évidentes que la justice et la police auront à traiter des affaires révélées si longtemps après les faits. Plus la plainte est tardive plus l'établissement des faits par la justice et la possibilité de se défendre pour la personne mise en cause sont complexes. C'est pourquoi le sujet central est celui de l'accompagnement des victimes au dépôt de plainte et de son traitement.
Par :
Parce qu'il est nécessaire de prendre en compte l'impact des traumatismes, et qu'une enquête sur des faits anciens peut révéler plusieurs victimes d'un prédateur sexuel, Europe Écologie Les Verts soutient la démarche visant à **rallonger à 30 ans la prescription des crimes sexuels commis sur personnes mineures de moins de 15 ans et souhaite aller-au delà** : dans ce cas le crime doit être imprescriptible. Europe Ecologie les Verts note les difficultés évidentes que la justice et la police auront à traiter des affaires révélées si longtemps après les faits, ce dont la personne entamant une démarche de plainte doit être consciente. Plus la plainte est tardive plus l'établissement des faits par la justice et la possibilité de se défendre pour la personne mise en cause sont complexes. C'est pourquoi le sujet central est celui de l'accompagnement des victimes au dépôt de plainte et de son traitement. Mais Eelv veut qu'elle puisse faire ce choix de porter plainte et ne pas être bloquée par la prescription.
Contre : 53 ; Pour : 14 -> remplacement rejeté
Le paragraphe initial est maintenu

Décision CF- 16-121

Au chapitre II. 1 sur la prévention des violences, préciser les passages suivants comme ici indiqué en gras :
- Formation **initiale et continue** obligatoire (des élu.es, des services sociaux, de la police et gendarmerie, de la justice, des équipes éducatives, psychologues et du personnel médical) ;
(…)
- Accroissement des moyens pour les associations d'éducation populaire qui œuvrent à l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Renforcer la mixité des corps de Police et de Gendarmerie (intégré)
Amendements intégrés par le porteur.

Vote sur le texte de la motion amendée : page suivante.

****

Décision CF- 16-121

- Motion E : " Pour un plan global d'urgence et une réforme de la justice : contre les violences sexistes et sexuelles" (adoptée)

Exposé des motifs

A la suite des plaintes pour agressions sexuelles et viols contre le producteur de cinéma américain Harvey Weinstein des centaines de milliers de femmes, de toutes origines et de tout pays, ont témoigné en ligne dans le monde entier, grâce aux hashtags #MeToo (moi aussi) et #balancetonporc, des agressions dont elles ont été victimes. Le mouvement continue à s'amplifier.

Ces témoignages démontrent à quel point les pratiques et les conditionnements sociaux ont jusqu'ici réduit les femmes au silence ou empêché qu'elles soient entendues, laissant les prédateurs libres. Pour autant, ce qu'il se passe montre aussi que le temps est venu de dénoncer l'insupportable en refusant le silence, en ayant le courage de faire bouger les lignes dans nos sociétés patriarcales. De même, ces témoignages illustrent la difficulté de parler, de porter plainte et d'être entendue lorsque l'on est victime de violences sexistes et sexuelles en France. Mise en doute de la parole, dénigrement ou (cyber-) harcèlement en retour, sont, hélas, le lot commun des victimes qui peuvent être sous emprise de leurs agresseurs, et même poursuivies par eux !

Ces témoignages ont aussi mis en lumière la défaillance des politiques publiques et ce, à toutes les étapes de la procédure judiciaire. Lorsque vous n'êtes pas crues, soutenues par votre propre entourage ni accompagnées par les professionnel.le.s, il est très difficile d'aller en justice, et pour celles qui y arrivent, c'est encore un parcours de la combattante.

Plusieurs chiffres illustrent cette triste réalité :

Seule une victime de viol ou de tentative de viol sur dix porte plainte et moins d'une plainte sur dix aboutit. La «correctionnalisation» du viol (déqualification de ce crime en agression sexuelle donc en simple délit) demeure une pratique extrêmement répandue. D'après une étude menée sur la juridiction de Lille, 85 % des déclarations détaillées de faits de viol comptabilisées aboutissaient à un classement sans suite, 10 % à un procès correctionnel et 5 % à un procès d'assises. Elle va dans le même sens que les données nationales : 31 825 faits de violences sexuelles ont été recensés par les forces de sécurité entre novembre 2014 et octobre 2015. Les viols représentent 38 % des faits de violences sexuelles constatés par les forces de sécurité. Il y a un fossé avec cet autre chiffre : 1075 personnes ont été condamnées pour viol en 2014.

La même année, 4 534 appels ont été reçu sur la ligne d'écoute nationale Viols Femmes Informations pour viols et autres agressions sexuelles, et 594 pour des demandes d'information.
14% des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles déclarent avoir porté plainte, 8% avoir déposé une main courante. L'ordonnance de protection et la règle de l'éloignement du conjoint violent restent peu appliquées : 1303 ordonnances de protection ont été prononcées en 2014. Cela, alors que chaque année, 216 000 femmes âgées de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel partenaire intime (mari, concubin, pacsé, petit-ami…).

Par ailleurs, selon les chiffres de la Police nationale, sur les 150.000 fonctionnaires sur l'ensemble du territoire français, seuls 1 281 policier.es sont spécifiquement formé.es pour accompagner les victimes de violences ou de maltraitances que ce soit dans le domaine infra familial ou le cadre de vie professionnel et habituel.
Enfin, en matière d'harcèlement sexuel, d'après l'étude du Défenseur des droits en 2014, 70 % des cas d'harcèlement sexuel au travail ne sont pas transmis à la connaissance de l'employeur. 45% des femmes ayant dénoncé leur harceleur estiment que cela a eu des conséquences négatives pour elles et seules 5% des situations décrites comme harcèlement ont donné lieu à un procès.

Par ailleurs, les femmes étrangères victimes de violence rencontrent toujours de grandes difficultés dans leur prise en charge administrative, juridique et sociale, leur accès au droit et notamment leur droit au séjour en France. La crainte d'être interpellée pour séjour irrégulier en France a pour conséquence que de nombreuses femmes victimes de violences ne portent pas plainte. Cette pratique est pourtant une atteinte du droit au dépôt de plainte et a été sanctionnée à plusieurs reprises.

La Secrétaire d'Etat à l'égalité, Marlène Schiappa, a annoncé le 16 octobre dernier qu'un nouveau projet de loi sur les violences sexuelles et le harcèlement de rue serait mis en débat au Parlement début 2018. Le Président de la République a repris ces propositions, et a indiqué que les trois principaux axes de ce projet viseraient à :

- fixer un âge en deçà duquel la qualification d'atteinte sexuelle (passible de 5 ans d'emprisonnement) est écartée au profit de celle de viol (20 ans de réclusion quand la victime est mineure) ;
- sanctionner le harcèlement de rue par la création d'un délit d'outrage sexiste ;
- allonger à 30 ans la prescription des crimes sexuels commis sur personnes mineures de moins de 15 ans.

Europe Écologie les Verts se bat depuis de nombreuses années afin que l'action publique prenne la mesure de ce fléau. Une action publique d'envergure doit être engagée pour changer la donne, assortie de budgets conséquents et pérennes afin de prévenir, former, soutenir et accompagner.

MOTION

Europe Ecologie Les Verts demande que des moyens conséquents soient affectés à la lutte effective contre les violences faites aux femmes et au bon fonctionnement de la justice. A défaut, tout renforcement de l'arsenal législatif restera un vœu pieu et les violences ne cesseront pas. Combattre le harcèlement implique de s'attaquer véritablement et simultanément à tous les ressorts qui construisent les violences contre les femmes et ce, dès le plus jeune âge, lutter contre les stéréotypes de genre.

I. Sur les trois axes du projet de loi tel qu'il est annoncé :

1. Sur la criminalisation de l'atteinte sexuelle sous un certain âge

Actuellement la loi prévoit que toute relation sexuelle entre un majeur avec un enfant de moins de 15 ans constitue un délit passible de 5 ans de prison (qui est aggravé quand le majeur a un lien d'autorité avec l'enfant). Pour que les faits puissent être passibles d'une peine criminelle et considéré comme un viol, il est nécessaire d'établir que l'enfant a subi une contrainte, menace, violence ou surprise. Le code pénal prévoit que la *« contrainte morale peut résulter de la différence d'âge existant entre une victime mineure et l'auteur des faits »*. Toutefois, et les affaires de Pontoise et Melun l'ont montré, la loi est insuffisante dans un certain nombre de cas, qui doivent pourtant relever des assises et non d'un tribunal correctionnel.
Comme l'a préconisé le HCE, Europe Écologie Les Verts soutient la démarche permettant de fixer un âge sous lequel l'atteinte sexuel serait criminalisée. La loi doit changer pour qu'en deçà d'un certain âge, qui reste à définir avec les spécialistes de l'enfance, l'acte sexuel commis sur un enfant soit criminalisé et non plus considéré comme un délit.

2. Sur le harcèlement de rue et la création d'un délit d'outrage sexiste

Le harcèlement de rue peut avoir un impact désastreux sur le quotidien les personnes qui en sont victimes, en particulier les femmes et les LGBTQ, les contraignant à modifier leur tenue, leur itinéraire, leurs horaires.
Mais, il est dommage que ce débat arrive comme une réponse, à une vague préoccupante d'agressions sexuelles graves. Les hommes impliqués n'ont pas agressé ces femmes dans la rue, mais dans les couloirs de lieux de prestige ou de pouvoir. Cette focalisation sur le harcèlement de rue, est limitative, masquant le fait que la très grande majorité du harcèlement et des violences sexuelles ont lieu au domicile ou sur le lieu de travail, et que les agresseurs sont connus des victimes.
Europe Écologie Les Verts regrette que les modalités de verbalisation envisagées pour lutter contre le harcèlement de rue soient plus cosmétiques qu'efficaces et qu'elles ne prennent pas en compte une potentielle discrimination au faciès, à l'allure, au vêtement, dans le traitement des verbalisations. De nombreux comportements relevant de l'outrage sexiste sont déjà pénalisés, et la création d'un nouveau délit flou ne pourrait répondre au problème :

l'expérience belge où le harcèlement sexiste a été pénalisé en 2014 est à ce titre décevant. Le nombre de plainte est bas et en baisse (42 plaintes au 1er trimestre 2016, 14 au 1er trimestre 2017).
Il faut lutter avec des mesures efficaces. Cela implique de former les agent.e.s de police et de gendarmerie, , de mettre en place un système de retour sur expérience suite à un dépôt de plainte, et d'être vigilant.e quant aux comportements policier.e.s Cela implique en parallèle de repenser l'espace public par et pour les filles et les femmes.

3. Sur l'allongement de la prescription

La prescription est un principe ancien du droit pénal français, qui prévoit qu'au bout d'un certain temps, les faits commis ne peuvent relever d'une infraction, principalement pour trois raisons :

- le fait que le trouble à l'ordre social causé par une infraction s'estompe avec le temps ;
- le dépérissement des preuves ;
- la difficulté pour la justice de trouver un sens plusieurs décennies après les faits ;

Toutefois, le caractère insupportable de l'injustice causée par la prescription de certains crimes a obligé le législateur à évoluer. En matière d'agressions sexuelles, l'emprise qu'un agresseur peut exercer sur sa victime, le sentiment de honte que celle-ci peut ressentir ou le déni sont des freins majeurs au dépôt de plainte. En conséquence, pour les crimes sexuels sur mineurs la prescription est passée à 20 ans à compter de la majorité (soit 38 ans pour la victime), et l'an dernier les délais ont été doublés : la prescription est passée de 3 à 6 ans pour les délits, de 10 à 20 ans pour les crimes.

Commis sur des enfants, le plus souvent par des proches, les viols et agressions sexuelles mettent les victimes en état de sidération et de fragilité psychologique. Les souvenirs se réveillent parfois trop tard pour porter plainte. Nombreux sont les obstacles à la libération de la parole de l'enfant victime. Quel que soit leur âge, l'impact des psycho traumatismes liés aux violences sexuelles est considérable sur la santé des victimes : santé physique, santé mentale, santé sociale et sexuelle.

La Secrétaire d'Etat propose un allongement de la prescription pour les infractions sexuelles commises sur des mineurs, qui passerait à 30 ans après la majorité (soit 48 ans).

Parce qu'il est nécessaire de prendre en compte l'impact des traumatismes, et qu'une enquête sur des faits anciens peut révéler plusieurs victimes d'un prédateur sexuel, Europe Écologie Les Verts soutient la démarche visant à rallonger à 30 ans la prescription des crimes sexuels commis sur personnes mineures de moins de 15 ans. Toutefois, Europe Ecologie les Verts note les difficultés évidentes que la justice et la police auront à traiter des affaires révélées si longtemps après les faits. Plus la plainte est tardive plus l'établissement des faits par la justice et la possibilité de se défendre pour la personne mise en cause sont complexes. C'est pourquoi le sujet central est celui de l'accompagnement des victimes au dépôt de plainte et de son traitement.

Ce projet de loi ne répond ni à la question des obstacles au dépôt de plainte, ni au scandale du mauvais traitement judiciaire des plaintes déposées : accroître la part des victimes qui portent plainte et réduire le nombre de classements sans suite doivent être une priorité pour les pouvoirs publics.

II. Pour une véritable action publique, Europe Écologie Les Verts demande un plan global et une priorité nationale dans la lutte contre les violences faites aux femmes, qui entérinera une réponse à la hauteur de l'enjeu :

1. Prévention des violences et construction d'une société qui ne les tolère plus :

Les violences sexistes et sexuelles sont l'un des piliers par lesquels la domination masculine se perpétue. Lutter contre les violences sexistes et sexuelles, c'est s'attaquer au patriarcat. Cela passe par des actions à tous les niveaux, comme :

- Campagnes nationales bi-annuelles à la télévision à l'instar des campagnes de la sécurité routière
- Education à la sexualité et à l'égalité femmes-hommes ;
- Octroi de moyens supplémentaires à l'éducation nationale pour la mise en place des ABCD de l'égalité dès la

maternelle ;

- Formation initiale et continue obligatoire (des élu.es, des services sociaux, de la police et gendarmerie, de la justice, des équipes éducatives, psychologues et du personnel médical) ;

- Accroissement des moyens pour les associations d'éducation populaire qui œuvrent à l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Renforcer la mixité des corps de Police et de Gendarmerie

- Ainsi que de nombreuses actions dans l'ensemble de la société, telles que la fin des inégalités salariales, une lutte vigoureuse contre les discriminations, l'annulation de la règle grammaticale du masculin qui l'emporte sur le féminin au profit de la règle de proximité, etc ;

2. Amélioration de l'accompagnement et écoute des victimes à chaque étape :

- Multiplication des hébergements d'urgence et logements dédiés, accès prioritaire aux logements sociaux, garantie du choix pour les victimes de pouvoir rester chez elles et en sécurité), amélioration de la mise en œuvre de l'ordonnance de protection, garantie du droit au séjour pour les femmes migrantes etc.

- Développement du dispositif Téléphone Grave Danger (Tgd) et mise en place d'une application grand public pour mieux informer et protéger les femmes menacées dans un contexte de séparation ou de rupture.

- Mise en place d'instances de suivi et d'évaluation des mesures d'accompagnement des femmes victimes de violences, regroupant les élu.es, les services sociaux, police et gendarmerie, justice, équipes éducatives, psychologues et personnels médicaux et associations ad-hoc.

- Mise en place de lieux d'accueil dédiés pour les victimes de violences au sein des commissariats pour recueillir les plaintes et qu'il leur soit proposé de faire venir sur un lieu sécurisé le cas échéant un.e médecin. L'annonce de dix unités pilotes spécialisées dans la prise en charge globale du psycho-trauma est une mesure fondamentale du plan présidentiel. Elle devra être financée et rapidement mise en place. La Cellule d'accueil d'urgences des victimes d'agressions de Bordeaux, a été lancée il y a prêt de vingt ans, et doit enfin connaître une généralisation.

- Formation des différents intervenant.es de la chaîne judiciaire.

- Mise en place d'un accès direct et en urgence des victimes aux unités médico-judiciaires, avant même tout dépôt de plainte

- Mise en relation avec une association dès le dépôt d'une plainte ou d'une main courante au commissariat et garantie de la possibilité pour chaque victime de viol d'être accompagnée par une association spécialisée dans l'aide aux victimes, qu'elle ait ou non porté plainte, jusqu'à la fin de la procédure judiciaire.

- Renforcement considérable des moyens pour les associations, qui sont de véritables liens entre la solitude et la plainte, pour leur permettre d'accueillir et accompagner dignement les victimes.

- Prise en charge à 100% de tous les soins pour les victimes de violences, notamment les soins psycho-traumatiques, avec mise en place d'une prise en charge rapide.

- Dépénalisation du séjour irrégulier, accès des femmes étrangères aux centres d'hébergement dédiés aux femmes victimes de violences, à l'aide juridictionnelle et respect du droit au dépôt de plainte.

3. Des moyens pour que la justice puisse traiter les délinquances sexuelles et sexistes

- Etablissement de protocoles clairs pour l'accueil des plaintes, en fonction du type d'infraction (harcèlement, viol, inceste) et de victime (enfants, conjointes)

- Un état des lieux précis de la justice en matière de délinquance sexuelle et sexiste, pour étudier les causes des blocages actuels, à l'aide d'une grande enquête

- Spécialisation de la justice en matière d'infractions sexuelles et de violences faites aux femmes

- Renforcement important des moyens de la justice pour améliorer le traitement des affaires pénales et l'application des peines des personnes condamnées

- Fin de la pratique, actuellement massive, de correctionnalisation des viols.

- Amélioration de la prise en charge des personnes condamnées afin de permettre la réinsertion, notamment la multiplication des établissements pour les hommes violents.

- Reconnaissance du féminicide

Ces propositions doivent être intégrées dans le plan présenté par le Président de la République.
Mais au-delà, parce que tout ceci nécessite de l'action de terrain, un budget fortement accru est absolument nécessaire, en particulier pour permettre aux associations et à la justice d'agir. Après la baisse drastique du budget des droits des femmes en 2017, l'augmentation ridicule du budget prévue pour 2018, Europe Écologie Les Verts demande une augmentation sensible des budgets alloués à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et au traitement judiciaire des agressions et crimes, ainsi que le déblocage d'urgence d'une enveloppe pour aider les associations et l'ensemble des structures concernées, qui sont saturées depuis le mois d'octobre.

Unanimité moins un Blanc

Décision CF- 16-122

• Motion G : "*Motion Stocamine : la plus grande nappe phréatique européenne est en danger*" (adoptée)

Présentée par Mathieu Béchu Diaz et Leyla Binici

Exposé des motifs

L'eau est précieuse, c'est un bien commun. La nappe phréatique d'Alsace que nous partageons avec nos voisin.e.s et riverain.e.s de l'espace rhénan est la plus grande nappe d'Europe et est aujourd'hui plus que jamais menacée ; c'est tout un écosystème fragile en aval qu'il nous appartient de sauvegarder.

Le 3 février 1997, un arrêté préfectoral avait autorisé l'activité de stockage de déchets ultimes comme le mercure, l'arsenic, l'amiante, le cyanure, le chrome, ou le plomb... par l'entreprise Stocamine à Wittelsheim dans le Haut-Rhin. Le stockage était prévu pour une durée maximale de 30 ans, avec la promesse de réversibilité des déchets à tout moment. Plus de 44000 tonnes de déchets ultimes sont désormais stockés dans les galeries souterraines d'une ancienne mine de potasse.

En 2002, suite à un dépôt de produits non-conformes, un incendie a eu lieu dans une galerie, remettant en cause l'enfouissement des déchets à Stocamine mais c'est finalement en 2008, après une enquête diligentée par le ministre de l'écologie, que la solution d'un "déstockage partiel" des déchets considérés comme les plus dangereux (mercuriels en particulier) a été choisie. Le reste des déchets, qui représentent près de 42000 tonnes, seront abandonnés sous terre.

L'arrêté préfectoral du 23/3/2017 qui a finalement autorisé le stockage illimité de 41'511 tonnes de déchets entreposées dans les galeries a provoqué l'indignation des citoyen.ne.s comme des élu.e.s loca.les.ux.

Ce déstockage partiel consiste à ne retirer qu'une portion congrue comprise entre 56 et « jusqu'à 93% du mercure contenu dans les déchets » et les mêmes dispositions s'appliquent aux 128 tonnes de déchets phytosanitaires comportant une part polluante significative de zirame ! L'urgence est telle que la mine sera bientôt hermétiquement fermée par un confinement en béton, empêchant tout retour en arrière et ce, malgré de nombreuses motions des collectivités en faveur du déstockage et des recours au Tribunal administratif de Strasbourg.

De plus Wittelsheim est en zone sismique, des substances hautement toxiques sont toujours grossièrement amassées dans les galeries qui commencent déjà à s'effondrer ; la porosité de la roche est avérée, le mode de foudroyage des galeries employé pour l'extraction de la potasse génère des affaissements conséquents ainsi que l'ennoyage des galeries de stockage par l'infiltration des eaux de la nappe. Ces aléas miniers sont incompatibles avec le stockage de déchets dangereux, qui plus est sur une zone à risque qui abrite la plus grande nappe phréatique d'Europe.

Le risque d'un épanchement de saumure polluée jusqu'à la nappe phréatique d'Alsace est bien réel et même incontestable. Les barrières de confinement envisagées par le liquidateur des Mines de Potasse

d'Alsace sont expérimentales et n'offrent qu'une protection illusoire alors même que leur coût élevé constitue un gaspillage avéré de l'argent public.

MOTION :

Par conséquent, le Conseil fédéral demande

• que soit réuni de toute urgence le comité de suivi de site et le comité de surveillance de Stocamine,

• que soient communiquées les informations quant aux quantités et à la localisation des déchets encore présents,

• que soit étudiée puis mise en œuvre une solution de déstockage appropriée de tous les déchets afin de préserver la qualité des eaux du bassin rhénan en vertu du principe de précaution,

• que l'implication des représentant.e.s EELV au Parti Vert Européen soit totale pour les alerter quant à l'aspect international de ces deux projets.

• qu'EELV face de ce sujet, un projet prioritaire afin de préserver les générations futures sur notre territoire comme en Europe.

• qu'un appel national soit lancé afin de signer la pétition du collectif destocamine sur change.org

Unanimité pour

****

• Points reportés

- Démarche des conventions thématiques, avec notamment l'organisation de la 1ère sur le thème du travail,
Point reporté en l'absence d'Alain Coulombel

- Présentation de l'association PARLER (https://www.associationparler.com/)
Point reporté en l'absence de Sandrine Rousseau

17h00 *[Pause]*

****

Présidence de séance : Ludovic Lotode & Marie Toussaint

• Conférence / débat public
"Yémen : Mettre fin au blocus de l'aide humanitaire imposé par la coalition menée par l'Arabie saoudite"

Avec : Laurent BONNEFOY, Chargé de recherche au CNRS (Ceri/Sciences Po Paris), politologue et arabisant, spécialiste du Yémen. Dernier livre : « De l'Arabie heureuse à la guerre » novembre 2017 :
http://orientxxi.info/lu-vu-entendu/quand-le-yemen-s-explique-avec-le-monde,2074

- et : Mohamed AL SHAMI, journaliste yéménite, président de AIDL (Alliance Internationale pour la défense des Droits et des Libertés)
http://www.aidl.eu/fr/

Modérateur : Abdessalam Kleiche

18h00 *[Pause]*

****

Présidence de séance : Ludovic Lotode & Sandra Regol

• Motion I : "Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques" (amendements)

Motion issue des travaux en atelier présentée par Patrick Farbiaz et Marie Toussaint.

Décision CF- 16-122

Modifier le premier point de la motion comme suit :
EELV :

- demande le respect du principe d'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux mêmes dans le respect de leurs propres minorités et notamment de celui du droit de décider ; le respect ~~**du vote**~~ des ~~**2. 300.000**~~ **3 000 000 de** catalans qui se sont exprimés le 1er octobre ;

Pour : 22 ; contre : 26 -> modification rejetée

****

Décision CF- 16-122

Présidence de séance : Ludovic Lotode & Sandra Regol

- Motion I : "Le peuple catalan a le droit de décider de son avenir, liberté pour les prisonniers politiques" (adoptée)

Exposé des motifs

Le gouvernement de la droite espagnole de monsieur Rajoy a tout fait pour interdire le référendum du 1er Octobre 2017, décidé par le Parlement catalan : arrestation d'un ministre et perquisitions au siège de la Generalitat de Catalogne, mise sous tutelle des finances de la Generalitat, menaces contre les élus, les journalistes, les imprimeurs, saisies de matériel. Face à la répression de l'Etat espagnol, la volonté d'expression et la mobilisation non-violente du peuple catalan a été exemplaire. Malgré le déploiement de la Guardia Civil, organisant une répression rappelant les années de plomb du franquisme, la mobilisation a permis de protéger un grand nombre des bureaux de vote, avec une participation de plus de trois millions de votants dont 770.000 n'ont pu voir leurs voix prise en comptes plus de 400 bureaux de votes ayant été envahis par la police et leurs urnes dérobées.

La situation depuis la tenue du référendum du 1er octobre s'est aggravée sur tous les plans :

- Plus de 10 000 agents des forces de sécurité de l'État ont été déployés dans toute la Catalogne pour essayer de fermer les bureaux de vote, réquisitionner les urnes et les bulletins de vote : 844 blessés par la police de l'Etat espagnol et la Guardia Civil ont été constatés
- Arrestation et mise en détention des deux « Jordi », Jordi Sànchez président de l'Assemblée nationale catalane et Jordi Cuixart, président d'Òmnium Cultural et de 8 ministres dont Raül Roméva le ministre des affaires extérieures, ancien eurodéputé vert
- Mise sous tutelle de la Catalogne et retour de fait aux institutions de l'Etat central d'avant 1978.

L'écologie considère que la lutte contre toutes les dominations de genre, de classe, de race est inséparable de la lutte contre la domination étatique. C'est pour cela que la question ne se réduit pas à l'indépendance nationale mais peut et doit se vivre à l'intérieur même des Etats. La souveraineté des peuples c'est l'autogestion, l'autogouvernement et la coopération à tous les niveaux, de l'entreprise au quartier, de la ville à la région, de la région à l'Etat et au monde. Nous sommes un peuple-monde.

MOTION :

Europe Écologie Les Verts :

- **demande le respect du principe d'autodétermination et du droit des peuples à disposer d'eux mêmes dans le respect de leurs propres minorités et notamment de celui du droit de décider ; le respect des 2 300.000 catalans qui se sont exprimés le 1er octobre ;**
- **salue la non-violence exemplaire dont fait preuve le peuple catalan, tout en dénonçant les provocations de Madrid aux relents post franquistes ;**
- **demande l'arrêt de la répression sous toutes ses formes, la liberté sans condition des militants emprisonnés et le retrait des forces policières et militaires du territoire catalan, l'arrêt des poursuites contre le président et les ministres du gouvernement catalan, contre la présidente du Parlement catalan, contre les responsables des deux principales associations, contre le responsable des Mossos d'Esquadra (police catalane) ;**
- **demande une rapide visite de nos eurodéputé/es aux ministres catalan/es incarcéré/es au titre de marque de solidarité concrète ;**

- **demande le soutien aux droits démocratiques du peuple de Catalogne et le refus de toute remise en cause des avancées de l'autonomie actuelle par l'imposition de l'article 155 de la Constitution de l'Etat espagnol (médias publics, éducation et culture, police catalane, droits du Parlement Catalan…) ;**
- **appelle toutes les parties à annoncer qu'elles respecteront le verdict des urnes du 21 décembre et ses conséquences politiques comme le Président et le gouvernement de la Generalitat l'ont déjà fait.**
- **appelle les citoyens à soutenir la lutte du peuple catalan et soutiendra sur la base de cette motions les initiatives en ce sens dans les prochaines semaines, notamment à travers la participation au Collectif de Solidarité avec le Peuple Catalan (France) ;**
- **condamne les positions du gouvernement Macron-Philippe et des autorités européennes complices du gouvernement Rajoy, demande aux gouvernements de l'Union Européenne de dénoncer les violences actuelles ainsi que l'acharnement de Madrid contre le peuple catalan et ses institutions. EELV demande ainsi à l'Union Européenne de jouer un rôle pour qu'une véritable négociation s'ouvre entre l'Espagne et la Catalogne. La médiation demandée doit explorer le spectre large des modus vivendi, à l'issue de ce scrutin, pour dégager une voie acceptable par toutes les composantes, via un referendum légal en Catalogne et en Espagne pour y réformer la Constitution.**

Pour : 46 ; Contre : 4 ; Blancs : 5

****

Présidence de séance : Ludovic Lotode & Sandra Regol

• Motion A : "Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ? (amendements)

Motion issue des travaux en atelier présentée par Martine Petit.

Décision CF- 16-123

Préciser le dernier point de la motion comme suit :
EELV
(…)
• demande aux commissions post-croissance, économie-social et santé d'engager, avec l'appui de la fondation pour l'écologie politique et la participation la plus large possible des associations de chômeurs et des syndicats, des travaux sur l'avenir de l'UNEDIC et de la Sécurité Sociale et sur l'instauration de nouveaux droits démocratiques concernant l'économie**, ~~et~~** le travail **et les enjeux écologiques.**
Amendement intégré par la porteure.

****

Décision CF- 16-124

- Motion A : "Quel avenir pour la Sécurité Sociale et l'UNEDIC ?" (adoptée)

Exposé des motifs

A peine la loi travail XXL adoptée, le projet de loi de finances 2018 est arrivé dans l'hémicycle avec son lot de mesures antisociales : mort de l'Impôt sur la fortune ; création d'un prélèvement forfaitaire unique, amputation de la TTF française de la taxation des opérations infra-quotidiennes, remplacement du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, coût :16 milliards d'euros), par un allègement pérenne de cotisations sociales patronales, réduction de l'impôt sur les sociétés, baisse des APL pour tous les locataires et pour les bailleurs sociaux, suppression des cotisations santé et chômage qui s'accompagne du relèvement de la CSG.

Toutes ces mesures s'intègrent évidemment aux politiques publiques annoncées pour le quinquennat 2017-2022. Elles sont dans la droite ligne de celles menées depuis le début des années 1980. Il s'agit de défaire les institutions de la sécurité sociale, de la fonction publique et du droit du travail pour étendre la logique capitaliste en matière de travail.

Les projets de Macron concernant la refonte du droit du travail vont rendre les licenciements encore plus faciles et moins coûteux pour les employeurs, par le plafonnement des indemnités prud'homales accordées en cas de licenciement abusif, par le développement de nouveaux contrats « de chantier » ou « de projet », ce qui revient à restaurer le travail à la tâche.

Concernant le chômage, les mesures annoncées sont les suivantes :

- Suppression de l'UNEDIC, gérée par les « partenaires sociaux », remplacée par une gestion étatique de l'assurance chômage.
- Mise en place d'un « régime universel » de chômage qui garantirait des revenus aux travailleurs indépendants ainsi qu'aux salariés démissionnaires (« droit aux allocations une fois tous les cinq ans aux démissionnaires »)
- Durcissement des contrôles des chômeurs (radiation en cas de refus d'offres d'emploi « décentes »), report

de l'âge minimal à partir duquel la durée maximale d'indemnisation est allongée (3 ans au lieu de 2).
- Surtout, suppression des cotisations dites « salariales[1] » (2,4 % du salaire brut), remplacées par une hausse de la Contribution sociale généralisée (CSG).

« Nous pourrions aller vers un régime forfaitaire, avec le versement d'une allocation qui est la même pour tout le monde comme en Angleterre. Ou encore copier le modèle de l'Allemagne et son dogme libéral, qui sont la boussole d'Emmanuel Macron », craint Denis Gravouil, en charge des questions d'emploi à la CGT.

En effet, Macron est prêt à accorder de *nouveaux droits* en contrepartie de la fin du paritarisme et de nouvelles attaques contre la cotisation sociale. Car le véritable objectif de Macron, et de la classe dirigeante, n'est pas de « prendre aux pauvres pour donner aux riches ». C'est de supprimer définitivement la sécurité sociale « à la française ». Pour cela, en matière de chômage, comme de retraite, comme de santé, il va développer deux piliers :

- Le premier est un régime unique dotant inconditionnellement les individus d'une allocation minimum financée par l'impôt.
- Le second s'appuie sur la « contributivité » des revenus : plus les individus auront été économiquement performants plus ils auront des droits élevés au revenu (droits à la formation, à la retraite, etc.)

La philosophie anticapitaliste de la sécurité sociale était tout autre : chacun était reconnu comme travailleur productif et à ce titre avait droit à un salaire, financé par des cotisations sociales (une part croissante des salaires), gérées à l'origine par les travailleurs eux-mêmes (salariés élus aux conseils d'administration des caisses et majoritaires face au patronat). Et il s'agissait là d'une attaque mortelle contre l'ordre capitaliste. C'est cela que tous les gouvernements détricotent depuis le milieu des années 1980. C'est pourquoi ils mettent systématiquement en avant le revenu (financé par l'impôt, principalement la CSG) contre le salaire (financé par la cotisation). C'est pourquoi encore ils défendent le revenu minimum étatique et font dépendre les « prestations sociales » de la bonne performance économique des personnes (sur le mode « j'ai cotisé, j'ai droit », cela donne en matière de chômage « une journée travaillée – une journée indemnisée »).

Ainsi, la suppression des cotisations salariales (à hauteur de 2,4 %, la cotisation patronale de 4 % demeurant, elle, toujours en place) pour financer l'assurance-chômage, remplacées par la hausse de 1,7 point de la CSG, aura pour effet de déconnecter le niveau de salaire de celui des allocations chômage. Et achèverait de faire perdre au régime actuel sa vocation assurantielle et universelle.

Que pouvons-nous défendre ?

Ne devons-nous pas inscrire dans notre agenda une réflexion contre l'étatisation de l'UNEDIC et de la Sécurité Sociale, pour l'autogestion de ses caisses par les salariés eux-mêmes (administrateurs élus sur listes syndicales et associatives) ?

Ne devons-nous pas réfléchir, en s'inspirant de l'histoire de la Sécurité Sociale, et en particulier à ses débuts autogestionnaires, à la définition d'un nouveau statut pour les créateurs et créatrices de richesses que nous sommes toutes et tous quand nous rentrons dans la vie active, statut permettant d'acquérir de nouveaux droits démocratiques sur l'économie et le travail et sur la gestion des caisses de solidarité abondées par les cotisations salariales ?

Tandis que se déroule ce samedi 2 décembre la manifestation « contre le chômage et les précarités, pour des droits nouveaux à l'appel de AC ! L'APEIS, le MNCP, la CGT chômeurs et de nombreuses autres organisations,

[1] La part dite « salariale » du taux de cotisation chômage n'est pas payée par les salariés : elle n'est pas venue réduire leurs salaires nets (ou directs). Elle provient d'une modalité de calcul qui fait intervenir un « salaire brut » qui n'a qu'une réalité comptable. Les cotisations sociales sont venues augmenter les salaires, par le versement de salaires indirects, passant par les caisses de Sécu, aux salariés chômeurs (ceux qui sont indemnisés...)

Motion

Le Conseil fédéral d'EELV :

• affirme son opposition aux attaques contre la Sécurité Sociale ;

• affirme son engagement pour la préservation et l'amélioration d'un système de Sécurité Sociale public et universel ;

• demande aux commissions post-croissance, économie-social et santé d'engager, avec l'appui de la fondation pour l'écologie politique et la participation la plus large possible des associations de chômeurs et des syndicats, des travaux sur l'avenir de l'UNEDIC et de la Sécurité Sociale et sur l'instauration de nouveaux droits démocratiques concernant l'économie, le travail et les enjeux écologiques.

Pour : 38 ; contre : 1 ; blancs : 14

19h30 Fin des travaux.

Dimanche 03 décembre

Huis clos

Présidence de séance : Nicolas Bonnet & Nadia Azoug

****

• Lecture des décisions du Conseil statutaire

***

Conseil Statutaire
D 17-09-01

Sur recours R 17-09-01 déposé le 6 septembre 2017 par Françoise Kiéfé et Corine Faugeron
« contre la transformation en AG de la réunion de la commission Féminisme le 25 août 2017 ».

Vu l'article I-6-3 du Règlement Intérieur
Commissions thématiques Fonctionnement, Assemblée générale et élection des animateur/trices
«*L'Assemblée générale de chaque commission met à jour la liste de ses membres. Elle propose un bureau et un.e responsable, qui peut être un binôme paritaire, au Conseil fédéral qui le valide, parmi les membres adhérant à la commission depuis plus de six mois. Dans le cas d'un rejet par le Conseil fédéral de la proposition de l'assemblée générale d'une commission, une nouvelle assemblée générale doit se tenir dans les deux mois, afin de proposer un nouveau bureau.*
Un.e responsable ou un binôme paritaire de responsables de la commission, est chargée d'organiser les réunions et de coordonner les travaux de la Commission.
Les responsables ou les co-responsables sont choisi.es par le Conseil fédéral sur proposition d'une assemblée générale de la commission. Les assemblées générales des commissions ont lieu au moins tous les trois ans et élisent les responsables de la commission. La liste du Conseil fédéral diffuse les dates des différentes assemblées générales. La, le, ou les responsables de la commission ont pour rôle l'organisation des réunions et des sessions de formation, la recherche de personnes ressources, la préparation des réactions dans les médias, la mise au point des textes, la liaison avec le Conseil fédéral.
Lors de l'assemblée générale, un.e adhérent.e de la commission empêché.e peut remettre une procuration à un.e autre adhérent.e de son choix. Un.e mandataire ne peut porter qu'un mandat.
Les commissions se réuniront au moins une fois par trimestre et cela donnera lieu à un compte rendu qui sera envoyé sur la liste de la commission. Ces réunions pourront être tenues à distance.»

Vu la Charte pour le bon fonctionnement des commissions thématiques nationales d'EELV
«ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ñ *Les commissions tiennent une assemblée générale annuelle, qui doit être mentionnée sur le site internet des commissions et communiquée sur la liste du Conseil fédéral. Les convocations à l'assemblée générale sont envoyées aux membres à jour de cotisation au minimum trois semaines avant sa tenue, notamment par mail sur les listes de discussion.*
ñ *Seuls les membres à jour de cotisation peuvent participer au vote. Mais il est possible d'adhérer aux commissions à tout moment, jour de l'AG inclus. Il faut être adhérent.e du parti depuis au moins six mois pour devenir responsable de commission. »*

Vu la réponse contradictoire de Dominique Trichet-Allaire ;
Vu le site de la Commission Féminisme ;
Vu la liste de discussion du Conseil Fédéral ;
Vu le programme des Journées d'Eté (JE) 2017 ;
Vu le compte-rendu de la réunion de la Commission féminisme le 25 août 2017 ;
Vu le compte- rendu du Conseil Fédéral des 9-10 septembre 2017

Considérant que tant sur le site de la Commission féminisme, que dans le fil des courriels de liste de discussion du Conseil Fédéral, que dans le programme des Journées d'Eté 2017, n'apparaît nullement la convocation d'une Assemblée Générale par les co-responsables de la Commission ;
Considérant que le RI impose une AG au moins tous les trois ans, mais la Charte des Commissions préconise une AG annuelle ;
Considérant que l'AG de la commission Féminisme a eu lieu chaque année depuis 2010 pendant les JE ;
Considérant que la consultation du bureau le 23 août par les co-responsables ne permettait de respecter les délais mentionnés dans la charte des commissions pour aucune des dates envisagées (JE ou CF) ;
Considérant que seules les co-responsables peuvent convoquer une AG ;
Considérant que la Commission Féminisme s'est réunie en août 2017 pendant les Journées d'Eté ;
Considérant que malgré le nombre important de présent.es à la réunion du 25 août, ceci ne peut suffire à transformer cette réunion en AG ;
Considérant que bien que n'étant pas une AG stricto sensu, cette réunion a une certaine légitimité démocratique et notamment on peut considérer que le bureau peut fonctionner jusqu'à la nouvelle AG

Considérant que les carences organisationnelles des 2 co-responsables, élues à l'AG de 2016, n'ont pas permis à la commission féminisme de fonctionner normalement ;

Le conseil statutaire réuni le 10 octobre 2017, le quorum étant atteint, Martine Lebranchu s'étant récusée,

- **considère que la réunion de la Commission Féminisme d'Août 2017 ne peut être considérée comme une Assemblée Générale ;**

- **constate la carence des co-responsables de la commission à organiser l'AG annuelle et à en informer les membres de la commission dans des délais raisonnables ;**

- **demande au membre du Bureau Exécutif chargé des Commissions thématiques d'accompagner le travail régulier de la Commission jusqu'à une Assemblée Générale de la commission Féminisme convoquée dans les formes et délais réglementaires en tenant compte de la réunion de travail tenue lors des JDE**

***

Conseil Statutaire
A 17-11-01

Sur demande de Nicolas Bonnet, Président du Bureau du Conseil Fédéral (BCF) sur motion portant modification du RI :

Pour un parti réellement ouvert : des tarifs d'adhésion accueillants : solidaires, peu élevés, simples et lisibles.

VIII-3 COTISATIONS

• VIII-3-1 Le montant de l'adhésion est fixé par le Règlement Intérieur et offre 4 types d'adhésion aux personnes souhaitant adhérer à EELV :
- « Adhésion solidaire » : « juste prix estimé par l'adhérent » à partir de 0€
- « Adhésion simple » : fixée de 25 € à 50 € au 01/01/2018
- « Adhésion militante » : fixée de 50 € à 100 € au 01/01/2018
- « Adhésion de soutien » : fixée à partir de 100 € au 01/01/2018
- Un appel très lisible à « Don complémentaire pour les adhérents qui souhaitent compléter leur cotisation » figure sur tous les bulletins d'adhésion papier ou en ligne.
Ce montant se décompose en :
- une part nationale fixée par le Conseil Fédéral (soit au 01/01/2018 20 € ou la moitié de la cotisation solidaire lorsqu'elle dépasse 5€ et est inférieur à 20€),
- une part locale qui se partage entre la région et le GL selon une proportion fixée par le RI Régional.
Une évaluation de l'adhésion solidaire sera effectuée une fois par an, les trois années suivant sa création.

Vu les STATUTS
*ARTICLE 20 - **RADIATION DES MEMBRES ADHERENT/ES** pour défaut de la cotisation annuelle dans les conditions précisées au règlement intérieur*
*ARTICLE 50 - **COTISATIONS RESSOURCES***
1 – Cotisations
Le montant de l'adhésion des adhérent/es se compose d'une part nationale fixée par le Conseil fédéral, d'une part régionale et d'une part destinée au groupe local.
Le montant de l'adhésion est calculé selon une grille nationale

Vu le REGLEMENT INTERIEUR
II-1 ADHESION
……..
La date du dépôt de la demande d'adhésion avec le premier versement détermine le début du délai d'instruction de deux mois.
II-2-4-10 CONFERENCE DES REGIONS
La Conférence des régions peut engager les exécutifs régionaux, à la différence des regroupements des trésorier/es, délégué/es aux élections ou autres responsables régionaux/ales qui sont des lieux de concertation. Les CPR restent maîtres des décisions relevant de leurs compétences.

VIII-2 RESSOURCES
Les ressources comprennent :
- La cotisation nationale, dont la part est fixée par le Conseil fédéral pour une année civile ;
- la cotisation régionale, dont le montant est fixé et perçu directement par l'organisation régionale;
- la part destinée au Groupe local, dont le montant est fixé directement par l'organisation régionale puis redistribué aux Groupes locaux ;

Le Conseil Statutaire, réuni le 21 Novembre 2017, le quorum étant atteint, considérant que :

- **Une cotisation zéro euro est assimilable à pas de cotisation !**
- **La Conférence des régions qui peut engager les exécutifs régionaux pour valider la part régionale n'est pas impliquée dans le texte de la motion, elle doit être consultée.**
- **La motion prévoit la modification du seul article VIII-3-1 du RI ; or d'autres articles des statuts et du RI sont impactés par la proposition de la motion.**

Déclare que :

La motion telle que présentée ne peut être acceptée en l'état car non compatible avec d'autres articles des Statuts et du RI, et d'autre part l'accord des régions concernant la part régionale de la cotisation n'est pas acquis.

****

• Election d'une membre du Conseil Statutaire (reportée)

En raison de l'absence de candidature féminine, un nouvel appel sera lancé auprès des adhérentes.

[pause jusqu'à 9h 40]

****

• Validation des nouveaux (co-)responsables des commissions thématiques

Décision CF- 16-124

Le Conseil fédéral des 2 et 3 décembre 2017 valide Sarah Trichet-Allaire et Katy Vuylsteker comme co responsables de la commission Partage 2.0 / Numérique
Unanimité pour

****

• Intervention des Parlementaires français

Par Esther Benbassa pour les Sénateurs.trices

. **Renouvellement sénatorial** 24 septembre 2017 + rattachement au groupe CRCE

- Membre de la commission des lois, Vice-présidente de la délégation sénatoriale à l'Outre-mer.
- Membre du groupe de travail sur les infractions sexuelles : entre 5 et 10h d'auditions par semaine

. **Défense des exilé.e.s**

Esther Benbassa, accompagnée d'Anne Souyris et de David Belliard, s'est rendue lundi 16 octobre 2017 à la frontière franco-italienne, afin de soutenir les réfugié.e.s, les militant.e.s et les citoyen.ne.s à l'instar de Pierre-Alain Mannoni et Cédric Herrou qui tous sans relâche défendent et soutiennent les exilé.e.s. Des militant.e.s EELV et associatifs (Amnesty, Anafé, Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde) étaient également présent.e.s. Esther Benbassa a pu y constater des atteintes graves aux droits des réfugié.e.s en France. Elle déposera, au 1er semestre 2018, une proposition de loi visant à abroger, enfin, le délit de solidarité.

Le 16 novembre, Esther Benbassa s'est rendue au Centre de Rétention Administrative pour femmes de Paris (Palais de justice)

. **Interpellations du Gouvernement**

Esther Benbassa a interpelé le Gouvernement par le biais de questions écrites sur : le cout des démantèlements de camps de migrants, l'usage fait par les forces de l'ordre de leurs armes hors service, l'avenir des trains de nuit et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les cabinets ministériels.

Esther Benbassa a interrogé le Gouvernement, le 14 novembre, après le refus par Israël de laisser entrer une délégation de responsables politiques de gauche sur son territoire.

. **Dans l'hémicycle**

Esther Benbassa a cosigné plusieurs amendements déposés par Ronan Dantec, à l'occasion de l'examen en séance d'un projet de loi ratifiant des ordonnances relatives à l'évaluation environnementale et à l'information du public. Bien qu'étant rattaché.e.s à des groupes parlementaires différents, les sénateurs et sénatrice écologistes continuent de se concerter sur les textes relatifs à l'écologie politique !

Le 18 octobre, Esther Benbassa, s'est opposée en séance au texte final du projet de loi « renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme », considérant qu'il constitue une remise en cause sans précédent de l'Etat de droit.

Le 24 octobre, Esther Benbassa a défendu les positions écologistes en matière de justice lors de l'examen d'une

proposition de loi très droitière visant au « redressement de la justice ».

En novembre, Esther Benbassa a déposé un amendement visant à ouvrir la PMA à toutes les femmes dans le cadre du PLFSS. Cet amendement, déclaré irrecevable pour des raisons fallacieuses, n'a pas été examiné en séance ce qu'Esther Benbassa a dénoncé.

. Sur le terrain / Mobilisations

Elle a participé, le 29 novembre, aux 22e Etats Généraux des élus locaux contre le sida – « Elu.e.s, soyons les acteurs de la fin du VIH/sida » abordant la question de la protection de la santé des personnes prostituées.

Elle a d'ailleurs dénoncé l'hypocrisie du gouvernement, lors de l'examen du budget, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et d'accompagnement des personnes prostituées.

Mobilisée contre les violences faites aux femmes, Esther Benbassa a participé aux manifestations #meetoo. Elle a publié une tribune dans le Huff Post intitulée « nous les femmes ».

Esther Benbassa a continué de présenter les conclusions de son rapport sur la « déradicalisation » notamment à la Garde des Sceaux le 7 novembre 2017.

Esther s'est mobilisée sur le terrain contre le gel des emplois aidés, contre l'état d'urgence permanent, contre la loi travail XXL

Joël Labbé

Joël Labbé a questionné le ministre de l'agriculture sur la disparition des aides au maintien en agriculture Bio et il continue son travail de fond avec l'ANSES et les acteurs du secteur pour favoriser l'autorisation des alternatives aux pesticides chimiques.

Il a travaillé, avec Ronan Dantec, sur le projet de loi hydrocarbures dans l'optique de maintenir au moins la version de l'AN. Malheureusement le Sénat a amoindri ce texte qui manquait déjà par ailleurs cruellement d'ambitions.

Guillaume Gontard

A interpelé le Gouvernement sur :

- la sauvegarde de GE Hydro de Grenoble et plus largement sur l'avenir de l'hydraulique ;

- la rénovation de la ligne ferroviaire Grenoble - Veynes - Gap et plus largement sur l'avenir du ferroviaire régional ;

- le financement des Territoires à Energie positive pour la croissance verte (TEPCV) menacés par la rigueur budgétaire (et le succès de l'appel à projet qui dépasse l'enveloppe prévue).

Guillaume Gontard a fait partie de la délégation française lors de la COP23

Il a été chef de file, pour le groupe CRCE, sur le projet de loi hydrocarbures, il a défendu les mêmes positions que Ronan Dantec et Joël Labbé et a voté contre un texte défiguré par la droite sénatoriale.

Ronan Dantec

- Ronan Dantec a fait adopter lors de l'étude du PLF2018 au Sénat, un amendement instituant une "dotation climat" permettant de transférer le bénéfice dans les recettes de l'État (grâce à l'augmentation de la taxe carbone) vers les collectivités pour qu'elles puissent mettre en œuvre leurs plans climat air énergie territoriaux. Cela représente environ 900 millions d'euros par an au profit des territoires pour porter une véritable transition écologique.

- Ronan, avec l'aide de Joël Labbé, a fait adopter plusieurs amendements lors de l'examen de la loi sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures en France. Notamment, un amendement créant une obligation pour les importateurs d'hydrocarbures sur le sol français de livrer à l'État et rendre publique une "traçabilité" des hydrocarbures, sur leur localisation d'extraction et sur la teneur en carbone des produits extraits sur l'ensemble de leur chaîne de vie. Cela créé un précédent important et oblige l'ensemble des producteurs et importateurs dans le monde, par effet domino, de faire la transparence sur leurs productions.

- Ronan a fait adopter deux amendements importants lors de l'étude des ordonnances sur les évaluations environnementales et sur la participation du public. Le premier prévoit que l'étude d'impact renvoie à une étude préalable pour les projets de travaux susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'agriculture. Le second vise à rendre systématique une réponse écrite de la part du maître d'ouvrage à l'avis rendu par l'Autorité Environnementale.

Il sera membre de la Commission Mixte Paritaire du 13 décembre sur ce texte et défendra la mise en place d'une

clause de rattrapage pour intégrer les projets, même de dimension réduite, dans ceux soumis à l'évaluation environnementale.

- Enfin, Ronan était dans la délégation française lors de la COP23, où il a œuvré pour faire avancer le dialogue de facilitation entre les États et les acteurs non-étatiques dans la lutte contre le changement climatique.

****

• Motion K : "Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités" (amendements)

Présentation de la motion issue des travaux de l'atelier du samedi matin par Hélène Hardy et Kevin Puisieux pour le Comité d'initiative.

Décision CF- 16-125

Dans le 2è paragraphe des attendus, demande de suppression d'une phrase préalablement intégrée par le Comité de suivi :
Mais cet espoir n'a pour l'heure pas trouvé en France de débouché politique convaincant. Les formes partidaires, obsolètes, ont déçu. **L'écologie politique, en France comme en Europe, est traversée par des orientations et des stratégies différentes, oscillant entre l'accompagnement et la transformation du système vers une société post-croissance**
Pour : 33 ; Contre : 45 -> La suppression est rejetée, la phrase est maintenue.

Toujours dans le 2è paragraphe des attendus, proposition d'ajout :
Mais cet espoir n'a pour l'heure pas trouvé en France de débouché politique convaincant. Les formes partidaires, obsolètes, ont déçu. L'écologie politique, en France comme en Europe, est traversée par des orientations et des stratégies différentes, oscillant entre l'accompagnement et la transformation du système vers une société post-croissance, ***rarement explicitées, elles brouillent l'image du mouvement et appellent une clarification*.**
Pour : 24 ; Contre : 50. -> L'ajout est rejeté.

Décision CF- 16-126

Ajouter après le 4è tiret de la motion :
(EELV)
(…)
- Réaffirme l'objectif des assises défini collectivement au Conseil fédéral des 9 et 10 septembre 2017, à savoir la construction d'un mouvement écologiste indépendant ce qui exclut toute fusion avec le mouvement Génération-s initié par Benoît Hamon.

Détail du vote nominal :

Aarsse Rodéric : Contre
Arthuys Jacques : Contre
Bazin Fabrice : Contre
Béal Éric : Contre
Béchu Diaz Mathieu : Pour
Belouin Marie-Christine : Pour
Borvon Serge : Contre
Bourdeix Bernard : Contre
Braillon Mélanie : Contre
Braud Alexis : Contre
Brugeaud Isabelle : Contre
Bussière Sophie : Contre
Chapellon Didier : Contre
Chatelain Philippe : Contre
Chopinet Gérard : Contre
Cogneras Cyril : Pour
Collinet Annie : Contre
Contassot Yves : Contre
Coronado Sergio-Pablo : Contre
Crosnier Moïsette : Contre
De Crémiers Christelle : Pour
Déguet Gilles : Contre
Deschamps Arnaud : Contre
Desmares Claire : Contre
Dorbon Edwige : Pour
Dupont Laurent : Pour
Edouard Thierry : Contre
Estay Danielle : Contre
Fenet Joan : Contre
Gulli Gérome : Contre
Handschutter Sophie : Pour
Harau Guy : Contre
Hardy Hélène : Contre
Houchard Marie-Neige : Contre
Iordanoff Jérémie : Contre
Januel Pierre : Contre
Kaabi Chekra : Pour
Kaiser Morris Ximena : Contre
Karakiprik Ali : Contre

Kozlowski-Marescaux Thérèse : Contre
Ladret Christine : Contre
Lafont Jean : Pour
Lancry Jean-Pierre : Contre
Laveau Romain : Contre
Léonard Virginie : Contre
Leray Judith : Contre
Lotode Ludovic : Contre
Mercier Marie-Pierre : Contre
Métairie Christian : Contre
Meunier Jeanne : Contre
Minnaert Annick : Contre
Minnaert Pierre : Contre
Monod Claire : Contre
Morel Maurice : Contre
Mourey Eric : Contre
Naviaux Catherine : Contre
Noël Marie-Claude : Contre
Oudjaoudi Maryse : Contre
Palmier Nathalie : Pour
Panray Artee : Pour
Payet Genevieve : Contre
Pégeon Jean-Baptiste : Contre
Petit Martine : Pour
Peurière Gérard : Contre
Poncet Raymonde : Contre
Poncet-Ramade Michèle : Contre
Prudhomme-Ahondeme Cécile : Contre
Puisieux Kévin : Contre
Rannou Maël : Contre
René-Corail Brigitte : Pour
Roustan Gaël : Contre
Rupnik Alexandre : Pour
Sanchez Laetitia : Contre
Sebaihi Sabrina : Contre
Sniter Juliette : Contre
Supiot Frédéric : Contre
Tallio Jean-François : Contre
Thouard Olivier : Contre
Trichet-Allaire Dominique : Contre
Vessiller Béatrice : Contre

Contre : 66 ; pour : 14
-> Amendement rejeté

Décision CF- 16-126

Dans le corps de la motion, préciser le dernier point de la composition du groupe de pilotage comme suit :
• représentant.e.s des organisations politiques, avec pour le Mouvement EELV la participation de ses deux collèges, le Parti Politique et le Réseau Coopératif
Contre : 21 ; Pour : 49 -> Précision adoptée.

Décision CF- 16-127

Le Conseil fédéral décide de prolonger la séance jusqu'à 13h
Unanimité pour

Décision CF- 16-128

Dans le corps de la motion et dans la feuille de route, proposition d'ajout d'un collège à la composition du groupe de pilotage :
• représentant.e.s des citoyens écologistes
Pour : 9 ; contre : beaucoup. -> Ajout rejeté

Décision CF- 16-129

Dans le corps de la motion, suppression de cette phrase initialement intégrée par le Comité d'initiative
* Décide que les modalités de désignation des membres EELV à ce groupe de pilotage seront proposées au CF par vote électronique, de même que la composition du Groupe de Pilotage (fin janvier, début février 2018) ou dès que nécessaire sur proposition du comité d'initiative et du BE. **Les 10 représentant.e.s du réseau coopératif au CF participeront exceptionnellement au vote électronique.**
Pour : 38 ; contre : 34 -> Phrase supprimée

Suspension de séance demandée à 12h45.

Décision CF- 16-130

Le Conseil fédéral suspend la séance et procédera au vote de la motion à la reprise de ses travaux à 14h.
Pour : beaucoup ; contre : très peu.

[Pause méridienne]

****

Présidence de séance : Chekra Kaabi & Julien Bayou

14h15 Reprise des travaux.

Annonce du retrait de la motion F "*Pour un processus constituant transparent et clarificateur*" par son porteur Jean Lafont.

****

Décision CF- 16-130

- Motion K : "Pour des Assises de l'Ecologie et des Solidarités" (adoptée)

Exposé des motifs

Dans la poursuite du travail de réinvention, engagé précédemment, notre mouvement a décidé de mettre son énergie au service d'un processus constituant qui doit aboutir à la création d'un mouvement en phase avec le moment politique que traversent les principales sociétés industrielles depuis une décennie. La gestion incendiaire de la crise financière de 2008 et l'attentisme politique face à la dégradation accélérée de nos écosystèmes provoquent un sursaut citoyen. La « génération COP 21 », celle qui a œuvré au succès de l'Accord de Paris, est le symbole d'une formidable repolitisation des sociétés française et européenne. Elle suscite l'espoir.

Mais cet espoir n'a pour l'heure pas trouvé en France de débouché politique convaincant. Les formes partidaires, obsolètes, ont déçu. L'écologie politique, en France comme en Europe, est traversée par des orientations et des stratégies différentes, oscillant entre l'accompagnement et la transformation du système vers une société post-croissance.

Nous voulons tirer les leçons de nos difficultés et échecs passés et repenser notre relation au pouvoir. En effet, nous sommes convaincu.e.s que pour transformer durablement la société, il nous faudra favoriser et pratiquer la coopération efficace plutôt que la compétition énergivore. En cela, le futur mouvement que nous voulons peut être un formidable espace d'expérimentation démocratique pour le pays.

Ce processus marque aussi notre volonté de favoriser le dialogue sincère des acteurs de l'écologie et des solidarités qui depuis des décennies ont lancé l'alerte et multiplié les projets et les luttes pour faire advenir la société du bien-vivre. Nous sommes de plus en plus nombreux.ses à faire le lien entre inégalités écologiques et inégalités sociales, et ces assises doivent favoriser la poursuite de ce travail de convergences intellectuelles et politiques, dans la lignée de textes fondateurs tels que la charte des Verts mondiaux ou le manifeste convivialiste.

De nombreux chantiers devront être menés, parmi lesquels : mettre la transition énergétique en cohérence avec la lutte contre le réchauffement climatique et l'arrêt du nucléaire, promouvoir une alimentation saine et locale, réduire fortement nos prélèvements sur les ressources planétaires, mais aussi repenser notre stratégie pour l'Europe, imaginer les protections sociales d'une société sans croissance et avec de grandes mutations du travail, penser une économie libérée du productivisme prédateur et ultra-financiarisé ou encore, élaborer notre plan pour l'accueil des réfugiés et la préservation de la paix et du vivant.

Il est temps pour nous de travailler de manière ouverte, sans a priori, en toute transparence, à la fondation d'un nouveau mouvement de l'écologie politique indépendant tourné vers cette société de l'après croissance.

Nous proposons à nos partenaires un double chantier :

- stabiliser ensemble un espace de l'écologie et des solidarités qui fait converger tous ceux et celles qui veulent contribuer à faire vivre l'alternative sociétale, écologiste, démocratique et sociale : associatifs, écosyndicalistes,

intellectuels, artistes, structures, entrepreneurs sociaux, politiques...pour résister aux tendances mortifères, expérimenter et anticiper la société du bien vivre que nous souhaitons pour toutes et tous demain.

- créer ensemble dans cet espace partagé un mouvement politique avec des objectifs, une charte, des principes de gouvernance et des formes d'organisation à définir ensemble.

Si EELV est à l'initiative, nous disons ici que ce processus déjà ne nous appartient plus. Il sera ce que toutes celles et ceux qui s'y reconnaitront en feront.

Les adhérent.e.s et coopérateurs.trices d'EELV valideront l'engagement de notre mouvement aux grandes étapes de ce processus que nous souhaitons pleinement décentralisé, au plus proche de ces énergies qui déjà donnent à nos territoires et à notre pays un avant-goût du monde qui vient.

Nous irons au bout de la démarche sans précipitation et laisserons le temps sans clore ce processus avant son achèvement.

MOTION

En conséquence le Conseil Fédéral des 2 et 3 décembre 2017 :

*** Réaffirme** sa décision de participer activement à la mise en place du processus proposé en septembre 2017 et articulé en trois temps successifs aux logiques distinctes :

1 - Le temps de la mobilisation et de la constitution d'un groupe de pilotage, d'ici janvier 2018

2 - Le temps des débats et mobilisations ou « printemps des assises de l'écologie » se déroulant de février à août 2018, et comprenant des actions locales, régionales, et nationales (rencontres de type « assises », campagnes multi acteurs, fêtes de l'écologie, initiatives des différents partenaires, etc).

3 - le temps de la fondation à l'automne rassemblant celles et ceux des organisations, mouvements et militants qui le souhaiteront.

* **Valide** la feuille de route élaborée par le Comité d'initiative (ci-jointe)

* **Prolonge** la mission du comité d'initiative et le mandate pour débattre avec les partenaires mobilisés afin de terminer la mise en place du groupe de pilotage du "*Printemps des assises de l'écologie*" composé de 20 à 30 membres en recherchant la parité de genre. Ce groupe de pilotage portera le double chantier de l'espace commun et du mouvement politique en son sein :

- ✓ personnalités écologistes et « sages » de la société civile,
- ✓ personnalités représentant.e.s des ONG, associations, fondations, syndicats,
- ✓ représentant.e.s des assises territoriales décentralisées,
- ✓ représentant.e.s des Collectifs citoyens,
- ✓ représentant.e.s des organisations politiques, avec pour le Mouvement EELV la participation de ses deux collèges : le Parti politique et le Réseau coopératif.

Le comité d'initiative veillera à ce que l'ensemble des orientations qui traversent l'écologie politique soient représentées au sein du Groupe de Pilotage.

Le mandat du CI se terminera dès que le groupe de pilotage sera en mesure de fonctionner (composition, budget, thématiques), et en tout état de cause avant le Conseil Fédéral de mars 2018 ; si la prolongation devait dépasser le 31 janvier 2018, un point devrait être fait par le CI et validé par le bureau exécutif.

* **Propose** à toutes les forces, militant.e.s, collectifs, associations, syndicats, organisations politiques qui considèrent pertinent de participer au temps des débats, centrés sur l'élaboration d'un projet et d'une démarche préparant une société de l'après croissance, de s'y investir. L'implication de chacune de ces forces peut

être une simple participation à certains débats, ou dans une participation permanente, voire s'impliquer dans le groupe de pilotage qui gère cette période.
*** Décide** d'affecter des moyens financiers, conformément au vote du budget 2018 révisé par le CF de décembre 2017. Les membres d'EELV du groupe de pilotage seront les référents (ordonnateurs des dépenses affectées à ce budget.
Le conseil fédéral appelle toutes les structures d'EELV à soutenir le processus par des moyens humains et financiers.

*** Décide** que les modalités de désignation des membres EELV à ce groupe de pilotage seront proposées au CF par vote électronique, de même que la composition du Groupe de Pilotage (fin janvier, début février 2018) ou dès que nécessaire_sur proposition du comité d'initiative et du BE. Les 10 représentant.e.s du réseau coopératif au CF participeront exceptionnellement au vote électronique.

*** Décide** que les représentant-es d'EELV dans le groupe de pilotage :

- ✓ informeront régulièrement le CF et les adhérent.e.s du mouvement (parti et coopérative) de l'avancée des travaux,
- ✓ rendront compte au CF de leur mission aux séances de mars, juin et septembre 2018,
- ✓ pourront aussi, si besoin, proposer au Bureau exécutif ou de provoquer des consultations intermédiaires du CF et des représentant.e.s du réseau coopératif au CF par voie numérique.
- ✓ veilleront au respect de l'expression de l'ensemble des orientations qui traversent l'écologie politique.

Toute décision qui modifierait la structure de notre mouvement ne pourrait être prise qu'à l'issue de la période des Assises.

Le CF de septembre 2018 devra étudier toutes les propositions impliquant EELV dans le processus de fondation de la nouvelle force.

Les adhérent.es du mouvement (Parti et réseau Coopératif) EELV voteront sur les fondements de cette nouvelle force.

Vote sur la motion et sur la feuille de route

Pour : 62 ; Contre : 8 ; Blancs : 5

Composition actuelle du Comité d'Initiatives
Alain COULOMBEL, Brigitte GIRY, Catherine BASSANI-PILLOT, Célia DA COSTA CRUZ, Denis GUENEAU, Elise LOWY, Gilles DEGUET, Hélène HARDY, Hugo CORDIER, Janick MORICEAU, Jean DESESSARD, Jean-Luc DUMESNIL, Judith LERAY, Kevin PUISIEUX, Léa BALAGE, Mathieu BECHU DIAZ, Michel WILSON, Nadine REUX

- Feuille de route des Assises de l'Ecologie et des Solidarités

PROCESSUS

Le processus constituant se déroulera sous l'impulsion du groupe de pilotage ; il appartiendra à ce dernier de définir les moyens et les étapes, le cadrage qui suit est donc volontairement général.

CALENDRIER

Le processus est limité à l'année 2018. Il sera conclu par une convention de fondation.
La période allant de l'hiver à l'été, avec le printemps des Assises, sera consacrée aux débats, avec des évènements locaux, régionaux et nationaux (par exemple JDE), et une circulation des contributions, le plus possible collectives.
L'automne sera consacré à l'élaboration et la préparation de la convention.

METHODE

- **Vision** stratégique : construire la force politique autonome de l'Ecologie politique capable de construire la transition vers une société de l'après croissance.
- **Condition** stratégique : redonner du sens à la parole politique, relier les parties prenantes autour d'un destin commun.
- **Méthodes** inspirées des projets « agiles » : processus d'amélioration continue (itérations) entre d'une part le groupe de pilotage et d'autre part les parties prenantes ; co-construction, dialogue.
- **Principes** de mise en œuvre : collégialité, proximité, franchise, simplicité.
- Liens étroits avec les Régions qui choisissent leur mode d'organisation selon leurs moyens et échanges leurs bonnes pratiques.
- **Démarche** participative et co-construite : pour que chacun.e ait envie de participer et ait confiance dans le processus, séparer les temps de réflexion et les temps de décision.

GROUPE DE PILOTAGE :

Entre 20 et 30 membres, se réuniront tous les mois pour une demi-journée de travail, en lien par conférences téléphoniques ou vidéo-conférences. Les décisions seront prises au consensus (par adhésion, et à défaut par non opposition).
Le groupe de pilotage est formé de cinq collèges :

1 - personnalités écologistes et « sages » de la société civile
2 - représentant.e.s des ONG, associations, fondations, syndicats,
3 - représentant.e.s des organisations politiques
4 - représentant.e.s des assises territoriales décentralisées
5 - représentant.e.s des Collectifs citoyens

Le groupe de pilotage est constitué au consensus

MOYENS :

Le groupe de pilotage devrait s'adjoindre une **équipe projet**. Chaque structure participante indiquera quelle sera sa participation (en temps de travail ou en contribution financière).

L'un des premiers outils à mettre en œuvre devrait être un **site internet** permettant l'élaboration collective et la participation financière.

****

• Motion D : "Penser global et agir local, pour une expression des élu-e-s régionaux-ales" (amendements)

Présentée par Sophie Bringuy

Décision CF- 16-131

Préciser le corps de la motion comme suit :
Le Conseil fédéral d'EELV décide que plusieurs fois par an, lors de ses réunions, un temps sera consacré à l'actualité des élu-e-s des Conseils régionaux **et de l'assemblée des Français de l'étranger**, sur proposition de la coordination des groupes, sur le modèle de ce qui existe déjà pour nos représentant.e.s au Parlement européen et au Sénat.
Amendement intégré par la porteure.

****

Décision CF- 16-132

- Motion D : "Penser global et agir local, pour une expression des élu-e-s régionaux-ales" (adoptée)

Exposé des motifs

A l'occasion des élections régionales de décembre 2015, Europe Ecologie-Les Verts a malheureusement subi la perte de près de trois quarts de ses élu-e-s. Toutefois, il y en a encore plus de 60, dans sept conseils régionaux. Dans trois Régions, nous participons à des majorités : Centre-Val de Loire, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie. Dans quatre autres, nous siégeons dans les rangs de l'opposition : Auvergne-Rhône-Alpes, Ile-de-France, Normandie, Pays-de-la-Loire.

Comme lors des mandatures précédentes, nos groupes font vivre à l'échelle nationale une coordination des élu-e-s régionaux-ales écologistes, avec l'appui de la FEVE, ce qui leur permet notamment d'échanger des informations, d'élaborer des initiatives communes dans les Régions (vœux, tribunes, etc.) ou encore de s'adresser collectivement à Régions de France (ex Association des Régions de France, ARF), ce qui nous a notamment permis d'y obtenir la présidence de la commission « développement durable ».

On peut regretter qu'il y ait eu jusqu'à présent - en particulier durant les deux derniers mandats où nous comptions de très nombreux-ses vice-président-e-s de Région – une insuffisante connexion entre l'action menée par les élu-e-s dans les conseils régionaux et la vie d'Europe Ecologie-Les Verts au niveau national tout comme avec l'action de nos élus nationaux et européens, en dépit des aspirations régionalistes et décentralisatrices de notre mouvement.

« L'acte III de la décentralisation » issu du dernier quinquennat est insatisfaisant à bien des égards. Il n'en reste pas moins que le périmètre des compétences des Régions a continué de croître. Dans cette période et même si nos forces sont plus limitées, il est d'autant plus nécessaire de mieux articuler le travail des groupes d'élu-e-s régionaux avec le parti au niveau national. L'action des écologistes dans les conseils régionaux peut nourrir les réflexions du Conseil fédéral, tout comme les débats du parti irriguent le travail de ses élu-e-s.

Il en va de même et cela peut aller en s'amplifiant entre l'action des Régions et celles des communes et intercommunalités, notamment dans la perspective des échéances électorales de 2020. Dans certains Conseils Politiques Régionaux, les ordres du jour se nourrissent aussi de ce que les groupes d'élus à tous les niveaux entreprennent.

Le chemin de la refondation passe aussi par un lien plus fécond avec ce que nous appelons le « peuple de l'écologie » et plus largement l'écologie des actes ou des solutions. C'est aussi quand nous sommes acteurs dans les collectivités, a fortiori lorsque nous participons aux exécutifs mais aussi dans le travail d'opposition, que se nouent ce lien tant attendu avec les nombreuses initiatives citoyennes, qui sont d'ores et déjà en train de changer le monde.

L'une des premières mesures concrètes pourrait consister à consacrer lors de certaines réunions du Conseil fédéral un temps à l'actualité des élu-e-s des conseils régionaux, non pas pour parler du cas de chaque Région individuellement mais pour donner des nouvelles sur l'actualité des conseils régionaux, sur les combats qui y sont menés par nos élu-e-s, notamment avec un gouvernement recentralisateur qui n'exprime jusqu'ici que peu de considération à l'égard des collectivités territoriales, sur des sujets communs qui font avancer l'écologie politique…

MOTION :

Le Conseil fédéral d'EELV décide que plusieurs fois par an, lors de ses réunions, un temps sera consacré à l'actualité des élu-e-s des conseils régionaux et de l'assemblée des français de l'étranger, sur proposition de la coordination des groupes, sur le modèle de ce qui existe déjà pour nos représentant.e.s au Parlement européen et au Sénat.

Unanimité moins un blanc

****

• Finances : Budget modificatif

Présentation Par Thierry Brochot, Trésorier national

	2017			2018			2019		
	Prévisionnel 2017	Révision septembre 2017	Révision novembre 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2018 révisé	Révision novembre 2017	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2019 révisé	Révision novembre 2017
Produits	**2 654 665**	**2 579 640**	**2 582 540**	**1 523 025**	**1 176 705**	**1 314 516**	**1 525 525**	**1 176 705**	**1 314 516**
Externe	2 412 265	2 357 490	2 371 540	1 352 225	1 060 665	1 191 396	1 352 225	1 060 665	1 191 396
Politique	2 412 265	2 357 490	2 371 540	1 352 225	1 060 665	1 191 396	1 352 225	1 060 665	1 191 396
Adhésions (part nationale)	217 000	139 500	153 450	217 000	139 500	153 450	217 000	139 500	153 450
Commissions (produit des adhésions)	6 000	4 000	4 700	6 000	4 000	4 700	6 000	4 000	4 700
Coopérateurs	18 000	18 000	14 000	18 000	18 000	14 000	18 000	18 000	14 000
Reversement réseau coopérateurs	*-13 500*	*-15 300*	*-11 900*	*-11 700*	*-15 300*	*-11 900*	*-11 700*	*-15 300*	*-11 900*
Dons	25 000	16 000	16 000	25 000	16 000	16 000	25 000	16 000	16 000
Financement Public Fraction 1	2 086 166	2 088 000	2 088 000	1 205 691	1 071 532	1 082 466	1 205 691	1 071 532	1 082 466
Financement Public part Parlementaires	673 976	716 000	716 000	149 772	37 684	111 823	149 772	37 684	111 823
Financement public part des Régions	-524 427	-532 760	-532 760	-257 538	-210 751	-179 143	-257 538	-210 751	-179 143
Financement public partenaires (R&PS)	-75 950	-75 950	-75 950	-	-	-	-	-	-
Interne	242 400	222 150	211 000	170 800	116 040	123 120	173 300	116 040	123 120
Politique	242 400	222 150	211 000	170 800	116 040	123 120	173 300	116 040	123 120
Cotisations Élus Nationaux	226 500	201 150	190 000	152 400	95 040	123 120	152 400	95 040	123 120
Cotisations Élus Locaux (15 euros)	23 400	21 000	21 000	23 400	21 000	-	23 400	21 000	-
Journées d'été	70 000	63 000	63 000	70 000	63 000	93 000	70 000	63 000	63 000
Coût des journées d'été	*-77 500*	*-63 000*	*-63 000*	*-75 000*	*-63 000*	*-93 000*	*-72 500*	*-63 000*	*-63 000*
Charges	**2 178 343**	**2 205 997**	**2 191 947**	**1 272 493**	**1 023 147**	**1 165 766**	**1 210 871**	**1 019 025**	**1 071 664**
Remboursement dette aux régions	-	-	-	-	-	119 429	-	-	119 429
Externe	896 600	880 900	906 550	230 600	252 900	252 550	225 600	277 900	265 550
Communication	150 100	129 400	131 550	145 100	134 400	110 550	140 100	129 400	106 550
Ecolonews, brochures, imprimés	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	-	12 000	12 000	-
Expression Directe (clips)	6 000	3 000	9 000	6 000	3 000	-	6 000	3 000	-
Droits d'Auteur	500	500	-	500	500	-	500	500	-
Outils Numériques WEB et BASE	130 000	113 000	110 000	125 000	118 000	110 000	120 000	113 000	106 000
Prix Tournesol	600	400	400	600	400	400	600	400	400
Vœux	1 000	500	150	1 000	500	150	1 000	500	150
Politique	746 500	751 500	775 000	85 500	118 500	142 000	85 500	148 500	159 000
Convention Nationale (Projet / Prospective)	8 000	8 000	4 000	8 000	8 000	10 000	8 000	8 000	10 000
Accueil et formation	10 000	10 000	2 000	5 000	5 000	9 000	5 000	5 000	9 000
Réinvention / Refondation	14 000	14 000	2 000	7 000	20 000	35 000	7 000	20 000	17 000
Élections (et primaires 2016)	622 000	630 000	680 000	-	20 000	15 000	-	50 000	50 000
Fève	10 000	10 000	10 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Fondation	-	-		-	-	-	-	-	-
International	5 000	5 000	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Les Jeunes Écologistes	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Parti Vert Européen / Europe	50 500	50 500	50 500	48 000	48 000	53 500	48 000	48 000	53 500
Autres actions politiques (NDDL en 2016)	-	-	-	-	-	2 000	-	-	2 000
Édition livres (projet 2017)	20 000	17 000	17 000	-	-	-	-	-	
Interne	1 281 743	1 325 097	1 285 397	1 041 893	770 247	793 787	985 271	741 125	686 685
Administratif	244 443	238 897	205 197	211 261	213 747	185 387	174 639	179 685	152 445
Événements Internes (Référendum en 2016)	7 000	5 000	-	-	-	5 000	-	-	5 000
Assurance responsabilité civile parti	24 663	21 497	21 497	25 156	21 927	21 927	25 659	22 365	22 365
Fonctionnement local + assurance bureaux	5 000	4 000	1 500	5 000	4 000	1 500	5 000	4 000	1 500
Expert Comptable	5 000	4 000	1 200	2 500	2 500	3 500	2 500	2 500	-
Fournitures	1 500	1 200	560	1 500	1 200	760	1 500	1 200	760
Frais Postaux et reçus fiscaux	3 000	2 500	2 500	3 000	2 500	2 500	3 000	2 500	2 500
Informatique	3 000	1 500	1 500	3 000	3 000	1 500	3 000	3 000	1 500
Charges du Local (via la SCI) / Déménagement / Loyer	99 000	87 400	75 400	86 625	84 000	66 000	49 500	49 500	49 500
Reprographie	38 000	38 000	38 000	29 700	29 700	26 700	29 700	29 700	26 700
Téléphonie Fixe et Internet	11 000	11 000	11 000	7 500	7 500	2 000	7 500	7 500	2 000
Voyages, Hôtellerie, Restauration	12 000	12 000	-	12 000	12 000	-	12 000	12 000	-
Conseils juridiques	6 480	12 000	18 240	6 480	6 620	20 000	6 480	6 620	6 620
Commissaires aux comptes	28 800	28 800	28 800	28 800	28 800	24 000	28 800	28 800	24 000
Assistance juridique (harcèlement)	-	10 000	5 000	-	10 000	10 000	-	10 000	10 000
Charges Financières	50 000	30 000	20 000	50 000	25 000	10 000	30 000	25 000	10 000

Suite page suivante

	2017			2018			2019		
	Prévisionnel 2017	Révision septembre 2017	Révision novembre 2017	Prévisionnel 2018	Prévisionnel 2018 révisé	Révision novembre 2017	Prévisionnel 2019	Prévisionnel 2019 révisé	Révision novembre 2017
Communication (Presse, abonnements, "Hors antenne")	2 000	5 200	4 000	2 000	5 200	3 800	2 000	5 200	3 800
Masse salariale	855 800	922 800	948 800	654 132	402 800	488 400	654 132	407 740	407 740
BE (15 membres)	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000	145 000
Bureau Conseil Fédéral	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800	10 800
Siège	700 000	767 000	793 000	498 332	247 000	332 600	498 332	251 940	251 940
Politique	129 500	128 200	107 400	124 500	123 500	106 200	124 500	123 500	112 700
BE	48 000	45 000	32 000	48 000	45 000	32 000	48 000	45 000	32 000
Bureau Conseil Fédéral	3 000	5 000	4 000	3 000	5 000	4 000	3 000	5 000	4 000
Comité Réforme Statutaire	2 000	2 000	500	1 000	1 000	2 500	1 000	1 000	1 000
Commission Permanente Électorale	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 500	2 000	2 000	1 500
Commissions	16 500	16 500	15 200	16 500	16 500	15 200	16 500	16 500	15 200
Congrès	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conseil Fédéral / Agora / Gada	40 000	40 000	36 000	40 000	40 000	36 000	40 000	40 000	45 000
Conseil Programmatique	4 000	3 700	3 700	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Conseil Statutaire	14 000	14 000	14 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
Cofinancements régions (atténuation de charges)	98 232	92 649	92 649	85 978	80 463	76 963	83 730	79 683	75 183
Ecolonews, brochures, imprimés – recettes abnmnts	4 000	3 500	3 500	4 000	3 500	-	4 000	4 000	-
Outils Numériques WEB et BASE- Bud Féd Régions	57 500	54 000	54 000	55 000	54 000	54 000	52 500	52 500	52 000
Assurance - Budget Fédéral Régions	12 332	10 749	10 749	12 578	10 963	10 963	12 830	11 183	11 183
Édition livres (projet 2017) - précommandes régions	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-	-	-
Commissaires aux comptes (régions)	14 400	14 400	14 400	14 400	12 000	12 000	14 400	12 000	12 000
Provision pour risque	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-		-	-
Solde de gestion courante	564 554	456 292	473 242	326 510	224 021	215 713	388 384	227 362	308 034
Dotation aux amortissements	*52 462*	*52 462*	*52 462*	*53 430*	*53 430*	*53 430*	*5 945*	*5 945*	*5 945*
Solde comptable	512 092	403 830	420 780	273 080	170 591	162 283	382 439	221 417	302 089
Provisions - charges à répartir	64 500	180 500	145 500	224 500	194 500	294 500	216 500	182 500	182 500
Frais de justice (harcèlement, enercoop, procès adhérente)	20 000	20 000	20 000			-			-
Provision pour majoration indemnités de licenciement		120 000	85 000			100 000			-
Législatives			-	184 000	150 000	150 000	184 000	150 000	150 000
Congrès 2019	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500	32 500
Déménagement "Maison de l'écologie"	12 000	8 000	8 000	8 000	12 000	12 000			-
Capacité d'autofinancement	447 592	223 330	275 280	48 580	-23 909	-132 217		38 917	119 589
Besoin de financement	367 000	217 000	213 300	172 000	97 000	50 000	172 000	97 000	50 000
Diminution du découvert bancaire	150 000			75 000			75 000		
Baisse des dettes fournisseurs / tiers	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Remboursement + prêts court terme	167 000	167 000	163 300	47 000	47 000		47 000	47 000	
Etat des moyens à trouver	-80 592	-6 330	-61 980	123 420	120 909	182 217	172 000	58 083	-69 589
						Etat des moyens à trouver		172 662	50 648

Décision CF- 16-133

Le Conseil fédéral des 2 et 3 décembre 2017 valide le budget modificatif 2017-2019
Blancs : 9 ; Pour : 43

- Accord financier 2018-2022 entre EELV (secrétariat national) et les régions EÉLV (adopté)

Accord financier 2018-2022 entre EELV (secrétariat national) et les régions EELV

Entre Europe Ecologie Les Verts (secrétariat national) sis au 3-5 rue de Vincennes 93100 Montreuil représenté par Thierry Brochot, trésorier national, dûment habilité aux fins des présentes

D'une part

Et

Les 26 régions Europe Ecologie Les Verts, dont la liste figure en annexe, chacune sise en son siège régional et représentées par Anne Babian-Lhermet, secrétaire régionale EELV Auvergne et Jean-Michel Braud, co-secrétaire régional EELV Pays de la Loire, dûment mandatés aux fins des présentes par décision expresse de la Conférence des régions EELV en date du 2 décembre 2017.

D'autre part

En présence de David Cormand, secrétaire national d'Europe Ecologie Les Verts, Il est convenu et arrêté ce qui suit

Préambule

Les statuts et le règlement intérieur d'Europe Ecologie Les Verts confèrent au secrétariat national et à chacune des 26 régions EELV une autonomie financière et une indépendance dans les choix budgétaires reconnues et admises par les signataires. Chacune des structures conserve la responsabilité intégrale de sa situation financière sans que puisse être invoquée une quelconque obligation de solidarité de la part de quelque structure tierce, EELV secrétariat national ou les 26 régions EELV considérées collectivement ou individuellement.
Les parties conviennent que toute ambiguïté ou absence de précision des textes internes sur ce point doit être interprétée dans le sens de l'autonomie et l'indépendance de chacune des structures en application du principe de fédéralisme qui est mentionné dans la charte des valeurs figurant en préambule des statuts d'EELV.

Le financement public est versé annuellement par l'état sur le compte bancaire désigné à cette fin par EELV (secrétariat national) auprès du Ministère de l'Intérieur.

Les cotisations des adhérentes et des adhérents sont versées à leur région d'adhésion, attendu que l'adhésion au parti politique EELV est une double adhésion à la structure nationale et à la structure régionale.

Les cotisations des parlementaires nationaux-ales et européens-ennes sont versées à EELV (secrétariat national) et les cotisations des élu-es locaux-ales sont versées à leur région d'adhésion.

1– Répartition du financement public

1-a - Calcul

Les parties conviennent que l'éligibilité au financement public des partis politiques est le produit d'un travail conjoint entre EELV (secrétariat national) et les 26 régions EELV. A ce titre, même si le financement public est

versé en une fois par l'état à EELV (secrétariat national), il doit être réparti entre EELV (secrétariat national) et les régions EELV après déduction des charges liées au défraiement des membres du Conseil fédéral (part régionale) suivant le barème établi début 2017 (voir annexe).

Le financement public versé par l'état en mars de chaque année (de 2018 à 2022) sera réparti comme suit :

75 % reste acquis à EELV (secrétariat national)
25 % est versé par EELV (secrétariat national) aux 26 régions EELV sous forme de 2 tranches
15 % sans contrepartie. Ce versement sera enregistré en comptabilité par EELV (secrétariat national) comme une charge et sera enregistré par chacune des 26 régions EELV comme un produit.
10 % sous forme de remboursement de la dette d'EELV (secrétariat national) aux régions EELV. Un état des créances de chacune des 26 régions EELV est annexé au présent contrat.

1-b - Versement
Le montant du financement public d'EELV est fixé par décret ministériel (généralement fin février de chaque année) et ce montant sera transmis sans délai par EELV (secrétariat national) à la « Conférence des régions » (voir statuts EELV) pour qu'elle établisse la répartition entre les 26 régions des montants établis dans les alinéas précédents du présent article.

Le versement par EELV (secrétariat national) à chacune des 26 régions sera effectué dans le mois qui suit la répartition décidée par les régions et qui aura été signifiée à EELV (secrétariat national).

2– Cotisations des adhérent-es

2-a - Calcul
Le produit des cotisations d'adhérent-es sera évalué chaque année pour chacune des 26 régions EELV au 31 décembre et le montant calculé sera transmis au secrétariat national dans le courant du 1er trimestre de l'année suivante dans le même temps que les informations nécessaires à la certification des comptes et la consolidation.

2-b - Versement
25 % du produit des cotisations d'adhérent-es sera reversé par chacune des 26 régions EELV au secrétariat national d'EELV au cours du mois d'avril qui suit la clôture des comptes au 31 décembre.

3– Cotisations des élu-es

Les cotisations d'élu-es des parlementaires nationaux et européens sont versées et restent acquises à EELV (secrétariat national).

Les cotisations des élu-es locaux-ales (municipaux-ales, intercommunaux-ales, départementaux- ales, régionaux-ales) sont versées et restent acquises à leur région d'adhésion.

De convention expresse, il est acté que la cotisation temporaire de 15 € mensuels versée par certaines catégories d'élu-es locaux-ales ne sera plus reversée à EELV (secrétariat national) à compter du 1er janvier 2018.

4– Budget fédéral

Les parties conviennent d'établir conjointement sur une base annuelle un « budget fédéral partagé » dont elles assureront le co-financement.

Ce « budget fédéral partagé » devra notamment comprendre les rubriques suivantes :

- Prise en charge du contrat cadre de gestion des outils numériques (base de données des adhérent-es et sites internet) ;
- Prise en charge du contrat d'assurance responsabilité civile d'EELV ;
- Prise en charge du coût de la certification par les commissaires au compte des comptes consolidés d'EELV.

Les parties établiront conjointement chaque année la liste des autres dépenses qui doivent faire l'objet d'un

cofinancement entre EELV (secrétariat national) et les 26 régions EELV.

5– Clause de revoyure

Le présent contrat a été établi sur la base du budget modificatif 2017-2019 adopté par le Conseil fédéral d'EELV le 3 décembre 2017 et qui prévoit un montant total de financement public de 1.194.289 € pour 2018 et pour 2019.

Les parties conviennent que les équilibres du présent contrat restent applicables tant que le montant annuel du financement public accordé à EELV se situe dans une fourchette de 1.100.000 € à 1.300.000 €.

Si, une année, le montant du financement public accordé à EELV s'établit à moins de 1.100.000 €, les parties se réuniront dans le mois qui suit la parution du décret fixant le montant du financement public pour établir un avenant au présent contrat.

Si, une année, le montant du financement public accordé à EELV s'établit à plus de 1.300.000 €, 25 % du montant excédant 1.300.000 € sera reversé aux régions EELV sous forme de remboursement de la dette d'EELV (secrétariat national). Il appartiendra aux régions EELV de transmettre à EELV (secrétariat national) le montant individuel alloué à chaque région dans le cadre de cette disposition.
Si des modifications interviennent dans les structures nationale et régionales d'EELV, les deux parties signataires devront ré étudier les éléments de cet accord.

6– Election de domicile

Chacune des parties élit domicile en son siège administratif

7– Litiges

Tout litige né de l'exécution des présentes est de la compétence exclusive du tribunal de grande instance de Bobigny (93)
Fait à Montreuil (93) le 3 décembre 2017,

Pour EELV (secrétariat national)

Thierry Brochot
Trésorier national d'EELV

David Cormand
Secrétaire national d'EELV

Pour les régions EELV

Anne Babian-Lhermet
Secrétaire régionale EELV Auvergne

Jean-Michel Braud
Co-secrétaire régional EELV Pays de la Loire

Décision CF- 16-134

Le Conseil fédéral des 2 et 3 décembre 2017 valide l'accord financier 2018-2022 entre EELV (secrétariat national) et les régions EELV sous réserve de sa validité statutaire.

Contre : 0 ; blancs : 3 ; pour : beaucoup

Pages suivantes :
Annexe 1 - Liste des 26 régions EELV
Annexe 2 - État de la dette d'EELV (secrétariat national) aux 26 régions EELV
Annexe 3 - Barème de défraiement EELV

Annexe 1 – Liste des Régions Europe Ecologie Les Verts

EELV Alsace 7, rue de l'épine 67000 Strasbourg	EELV Languedoc-Roussillon 7, Boulevard Ledru Rollin 34000 Montpellier
EELV Aquitaine 13, rue du Chai des Farines 33000 Bordeaux	EELV Limousin Chemin de Bellevue 87570 Rilhac Rancon
EELV Auvergne 11, rue des deux marchés 63000 Clermont-Ferrand	EELV Lorraine La Mousson 102 Avenue du Léomont 54110 Dombasle
EELV Bretagne 14, Boulevard Hérault 22000 Saint-Brieuc	EELV Midi-Pyrénées 60, Boulevard des récollets 31400 Toulouse
EELV Bourgogne 13/25 rue Saumaise 21000 Dijon	EELV Nord-Pas de Calais 30, rue des Meuniers 59000 Lille
EELV Centre BP 91247 37012 Tours Cedex 1	EELV Normandie 34-35 Quai de Havre 76000 Rouen
EELV Champagne-Ardenne 110, rue des Capucins 51100 Reims	EELV PACA 17, rue Mistral 13008 Aix en Provence
EELV Corse Résidence Les Amandiers BAT A1 20090 Ajaccio	EELV Pays de la Loire 58, rue Fouré 44000 Nantes
EELV Franche-Comté 14, rue de la République 25000 Besançon	EELV Picardie 14, rue Pierre et Marie Curie 60140 Mogneville
CELV Guadeloupe 46, rue Abbé Grégoire 97110 Pointe à pitre	EELV Poitou-Charentes 83, rue de la Gare 79000 Niort
EELV Guyane 20, rue Pasteur 97310 Kourou	EELV Réunion c/o JM Tagliaferri Appt 141 – résidence Arial 132 rue du Général de Gaulle 97400 Saint Denis
EELV Hors de France 30, rue Verhulst 1180 Bruxelles BELGIQUE	EELV Rhône Alpes 34, rue Rachais 69007 Lyon
EELV Ile de France 3, rue de Vincennes 93100 Montreuil	EELV Savoie 45, rue Dacquin 73000 Chambéry

Annexe 2 – État estimé de la dette d'EELV (secrétariat national) envers les régions EELV

(prévisions de solde au 31/12/2017 (*) établie le 2/12/2017)

Alsace	67 000 €
Aquitaine	28 000 €
Auvergne	37 000 €
Bourgogne	84 000 €
Bretagne	110 000 €
Centre	75 000 €
Champagne Ardenne	51 000 €
Corse	15 000 €
Franche Comté	45 000 €
Guadeloupe	12 000 €
Hors de France	51 000 €
Ile de France	444 000 €
Réunion	71 000 €
Limousin	30 000 €
Lorraine	6 000 €
Midi Pyrénées	129 000 €
Nord Pas de Calais	147 000 €
Normandie	52 000 €
PACA	68 000 €
Pays de la Loire	52 000 €
Picardie	35 000 €
Poitou Charentes	126 000 €
Rhône Alpes	347 000 €
Savoie	43 000 €
Total	**2 125 000 €**

(*) après estimation des opérations réciproques de fin d'exercice à inscrire en comptabilité au 31/12/2017

Annexe 3 – Barème de défraiement EELV

Règles applicables au remboursement des frais de déplacement par le secrétariat national d'EELV

janvier 2017

Le bureau exécutif a validé, en date du 1er décembre 2016, le principe d'une harmonisation du remboursement des frais de déplacement, hébergement et restauration et de mise en place d'une grille unique de plafonnement pour l'ensemble des entités défrayées par le secrétariat national. Ce principe a été inscrit dans le budget mis en débat et soumis au vote du Conseil fédéral en date du 11 décembre 2016.

La présente note fixe les conditions applicables à compter de janvier 2017 pour le remboursement des dépenses engagées pour la participation aux instances d'EELV.

A – Plafonnement de la prise en charge des dépenses

Il est instauré une grille unique de plafonnement de la prise en charge des dépenses. Toutes les demandes de remboursement devront impérativement être accompagnées des justificatifs originaux.

1 – Hôtel

Le remboursement sera plafonné à :

53 € / nuit (Ile de France) et 43 € / nuit (autres régions) pour une chambre individuelle y compris petit déjeuner

75 € / nuit (Ile de France) et 65 € / nuit (autres régions) pour une chambre double occupée par deux personnes (préciser les occupant.e.s).

2– Repas

Le remboursement sera plafonné à 13 € par repas. Il n'y a pas de « forfait jour » ni de compensation d'un repas sur l'autre.

3– Déplacements

Les billets de train seront remboursés sur la base du tarif de 2nde classe.

Les cartes d'abonnement à tarif réduit seront remboursées dès que l'économie réalisée par rapport au tarif de 2nde classe aura atteint le prix de l'abonnement.

Les déplacements en voiture seront remboursés sur la base de 0,15 € / km. Les dépenses de péage seront remboursées ainsi que les dépenses de parking (dans une limite raisonnable).

B – Dérogations

Les demandes de dérogation au présent barème devront être soumises au trésorier national. Celui-ci rendra compte périodiquement au bureau exécutif des dérogations accordées.

C – Formulaire de demande de remboursement

Les demandes de remboursement devront être adressées dans les 2 mois par courrier postal au siège national accompagnées du formulaire normalisé en pièce jointe.

L'adresse est la suivante :

EELV – Secrétariat national - notes de frais 3
rue de Vincennes
93100 MONTREUIL

La mention de l'instance (bureau exécutif, conseil fédéral, commission etc.) est obligatoire ainsi que le motif de la dépense. Pour les instances qui ont mis en place un système de validation des dépenses a priori, le visa du-de la responsable du suivi de l'enveloppe budgétaire sera requis.

Les demandes concernant une année devront parvenir au siège national avant le 31 janvier de l'année suivante.

Il appartient au demandeur d'appliquer lui-même le plafonnement dans la colonne prévue à cet effet. A défaut, le plafonnement sera appliqué par les services du secrétariat national.

D – Traitement des demandes de remboursement

Les remboursements de frais seront effectués les 10, 20 et 30 de chaque mois par virement bancaire (fournir un relevé d'identité bancaire à la première demande de remboursement) ou, sur demande expresse, par chèque bancaire.

****

• Motion B : "Pour un parti réellement ouvert, des tarifs d'adhésion accueillants : solidaires, peu élevés, simples et lisibles" (reportée)

MOTION MODIFIANT L'ARTICLE VIII-3-1 DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite à l'atelier, présentation des travaux de fusion des motions **B :** "*Pour un parti réellement ouvert, des tarifs d'adhésion accueillants : solidaires, peu élevés, simples et lisibles"* **et C :** "*Pour un parti réellement ouvert, le tarif d'adhésion solidaire"*, par Eric Mourey et Maël Rannou.

Décision CF- 16-134

Le Conseil statutaire ayant indiqué d'une part que cette motion devait figurer au document n°1 et d'autre part qu'elle entraîne la modification d'un autre article du RI, le Conseil fédéral, avec l'accord des porteurs, décide de ne procéder qu'à la présentation de cette motion dont le vote est reporté à sa session de mars 2018
Adopté par consensus

****

• Intervention de la Commission Santé

Par Fréderic Supiot au nom d'Olivia Hixs, responsable de la commission

Sur l'obligation vaccinale

Loin de répondre aux demandes des écologistes la nouvelle ministre de la santé, Agnès Buzyn a proposé au parlement d'adopter l'obligation vaccinale pour 11 vaccins au lieu de 3. L'adoption de cette évolution a été votée le 27 octobre 2017 et sera appliquée début 2018.

Ce choix est regrettable dans un moment politique où les français doutent de plus en plus des vaccins et que plus d'un million de personnes ont signé en 2016/2017 une pétition demandant le retour à un vaccin trivalent simple (disparu depuis 2008).

Alors qu'en février 2017 le Conseil d'État annulait le refus de la ministre Marisol Touraine et l'enjoignait à prendre des mesures afin de rendre disponibles des vaccins correspondant aux seuls vaccins obligatoires dans un délai de 6 mois, sauf à ce que la législation évolue concernant l'obligation vaccinale, prétextant l'impossibilité pour les laboratoires de fournir ce vaccin trivalent dans le délai imparti, la décision cynique de rajouter 8 vaccins obligatoires aux bébés a été prise par le gouvernement Macron-Philippe.

La commission santé rappelle à cet égard que la motion votée en janvier 2016 reste d'actualité : http://eelv.fr/motion-vaccination/

Par conséquent :
- nous rappelons que les écologistes appellent à une évaluation indépendante de l'obligation vaccinale et qu'une évaluation de l'OMS (référence dans la motion) publiée en 2013 n'avait pas démontré une supériorité de la couverture vaccinale dans les pays où l'obligation est de mise par rapport à ceux où ils sont simplement recommandés;
- nous appelons à abandonner le rajout de 8 vaccins obligatoire, dont l'objectif est clairement de contourner la décision du Conseil d'État, tout en favorisant les profits des firmes pharmaceutiques, sans bénéfice sanitaire évident ;
- nous réitérons notre demande d'évaluation des rapports bénéfices-risques de chaque vaccin par une autorité indépendante des firmes pharmaceutiques.

16h30 Fin des travaux

****

• Annexe : Présences au Conseil fédéral

			Samedi matin	Samedi AM	Dimanche matin	Dimanche AM
1	Aarsse Rodéric / Serne Pierre	Île-de-France	-	-	T	T
2	Alamartine Françoise / Mercier Marie-Pierre	Languedoc-Rouss.	S	S	S	S
3	Arthuys Jacques / Brugarolas Elisée	Midi-Pyrénées	-	T	T	T
4	Bavay Francine / Fournier Anne	Île-de-France	T	S	-	-
5	Béchu Diaz Mathieu / Hauss Yves	Alsace	T	S	T	T
6	Bertin Marie-Amélie / Borner Sophie	Normandie	-	-	-	-
7	Bertrand Olivier / Minnaert Pierre	Part nationale	T	T-S	T-S	S
8	Binici Leyla / Guéguen Patricia	Alsace	T	T	T	T
9	Bock Michel / Métairie Christian	Île-de-France	S	-	S	S
10	Bonnet Nicolas / Pegeon Jean-Baptiste	Auvergne	T-S	T	T-S	T
11	Borvon Serge / Legeard Nathanaël	Bretagne	T	T	T	T
12	Bouanane Tahar / Fassi-Fihri Hicham	Part nationale	-	-	-	-
13	Bourdeix Bernard / Benhaim Frédéric	Île-de-France	T	T	T	T
14	Bourgois Pascal / Palis-Niermann Nelson	Aquitaine	T	T	T	T
15	Bouriachi Philippe / Béal Éric	Part nationale	-	S	S	S
16	Braillon Mélanie / Vervondel-Gaulguet Monique	Champagne Ardenne	T	T	T	T
17	Braud Alexis / Tubiana Alain	Part nationale	T	T	T	T
18	Braud Jean-Michel / Bazin Fabrice	Pays de la Loire	T-S	S	S	T-S
19	Brozio Brigitte / Seigle-Vatte Marie-Cécile	Midi-Pyrénées	T	S	-	T
20	Brugeaud Isabelle / Leclercq Séverine	Île-de-France	T	T	T	T
21	Bussière Sophie / Piccioli Betty	Île-de-France	T	T	T	T
22	Canessa Jean-Jacques / Guardiola Serge	Corse	-	-	-	-
23	Cau Emmanuel / Huyghe Pierre-Jocelyn	NPDC	-	-	-	-
24	Cau Myriam / Kozlowski-Marescaux Thérèse	NPDC	-	S	S	T
25	Chapellon Didier / Nedellec Yves	Bretagne	-	S	T	S
26	Chatelain Philippe / Stoeber Pierre	Part nationale	T	T	T	T
27	Chopinet Gérard / Bridier Laurent	La Réunion	T	T	T	T
28	Cloarec Dominique / Souyris Anne	Île-de-France	-	-	T	-
29	Cochet Yves / Lafont Jean	Île-de-France	S	S	S	S
30	Codognes Jean / Silice Stephane	Languedoc-Rouss.	-	-	-	-
31	Cogneras Cyril / Lipietz Alain	Part nationale	T	T	T	T
32	Collinet Annie / Tremblay Jeannie	Savoie	T	T	T	T
33	Contassot Yves / Bilot Gilles	Part nationale	S	S	T	T
34	Coronado Sergio-Pablo / -	Hors de France	T	-	T	T
35	Crosnier Moïsette / Noël Sylvaine	Centre	T	T	T	-

36	Curvale Laure / Moebs Christine	Aquitaine	-	-	-	-

			Samedi matin	Samedi AM	Dimanche matin	Dimanche AM
37	Cutuil Thomas / Karakiprik Ali	Rhône-Alpes	S	S	S	S
38	de Crémiers Christelle / Le Guenniou Anne	Part nationale	S	S	T-S	T
39	Déguet Gilles / Fournier Charles	Centre	-	T	T	T
40	De La Fuente Rose / Aoutia Fatima	Île-de-France	S	T	-	-
41	Delbos-Corfield Gwendoline / Rubirola-Blanc Michèle	Part nationale	-	-	-	-
42	Delli Karima / Blanchard Pascaline	NPDC	-	-	-	-
43	Dervin Valerie / Héren Elodie	Picardie	-	-	-	-
44	Deschamps Arnaud / Jaquemet Thomas	Île-de-France	T	T	T	T
45	Desmares Claire / Sbai Majdouline	Part nationale	T	T	T	T
46	Dorbon Edwige / Paul Evelyne	Bourgogne	-	T	T	T
47	Dubot Fanny / Poncet Raymonde	Rhône-Alpes	-	S	S	S
48	Dumazel Dominique / Belouin Marie-Christine	Auvergne	-	S	S	S
49	Dupont Laurent / Forbin Pascal	Languedoc-Rouss.	-	T	T	T
50	Edouard Thierry / Dubouillé Michel	Guyane	T	S	T	S
51	Estay Danielle / Monville-De-Cecco Benedicte	Part nationale	T	T	T	T
52	Fenet Joan / Zemouri Noria	Île-de-France	T	T	T	T
53	Guhl Antoinette / Dorval Françoise	Part nationale	-	-	-	-
54	Gulli Gerome / Jouve Nicolas	Île-de-France	T	T	T	T
55	Handschutter Sophie / Chesse Hélène	Midi-Pyrénées	T	T	T	T
56	Harau Guy / Herbuvaux Vincent	Lorraine	T	T	T	T
57	Hardy Hélène / Mikolajczak Anne	NPDC	T	-	T	T
58	Hispa Dorian / Challande Theo	PACA	-	-	-	-
59	Houchard Marie-Neige / L'heureux Christine	Lorraine	T	T	T	T
60	Iglesias Josefa / Blanchard Dominique	Aquitaine	-	-	-	-
61	Januel Pierre / Oufqir Jamel	NPDC	T	T	T	T
62	Jumeaux Wandrille / Vincent Arthur	Part nationale	-	T	-	-
63	Juste Christine / Hocquaux-Thiémonge Jeanne	PACA	-	-	-	-
64	Kaabi Chekra / Harel Hélène	Île-de-France	-	-	T	T
65	Khaldi Samy / Vilain Claude	Île-de-France	-	-	-	-
66	Ladret Christine / Debost Elen	Pays de la Loire	T	t	T	T
67	Lamrini Youssef / Beltoise Julien	Centre	-	-	-	-
68	Lancry Jean-Pierre / Euzenat Gilles	Normandie	S	T-S	T	T
69	Laveau Romain / Beaumert François	Pays de la Loire	T	T	T	T
70	Léonard Virginie / Guery-Monange Marie-Thérèse	Poitou-Charentes	T	T	T	T
71	Lepaumier Christiane / Petit Martine	Bretagne	S	S	S	S
72	Leray Judith / Bringuy Sophie	Pays de la Loire	T	T	T	T
73	Longeon Olivier / Morel Maurice	Rhône-Alpes	S	S	S	S
74	Lotode Ludovic / Venjean Jacques	Savoie	T	T	T	T

			Samedi matin	Samedi AM	Dimanche matin	Dimanche AM
75	Lotteau François / Mourey Eric	Bourgogne	T-S	T-S	S	S
76	Magne Janick / Kaiser Morris Ximena	Hors de France	-	-	S	S
77	Marin Axel / Lefebvre Dominique	Normandie	T	T-S	-	-
78	Mbanza David / Boutault Jacques	Île-de-France	T	T	-	-
79	Meunier Jeanne / Kadler Marie-Christine	PACA	T	S	T	T
80	Miant Michèle /	Rhône-Alpes	-	-	-	-
81	Minnaert Jacques / Tête Etienne	Île-de-France	S	S	S	-
82	Monod Claire / Keramane Nabila	Franche-Comté	-	-	T	T
83	Morgen Eric / Peuriere Gérard	Île-de-France	S	S	S	S
84	Naviaux Catherine / Balage Léa	Champagne Ardenne	T	T	T	T
85	Niakate Aminata / Ledan Perrine	Part nationale	-	-	-	T
86	Nicanor David / Thomas Michel	Champagne Ardenne	T	T	-	-
87	Nicklaus Sophie / Lahmer Annie	Part nationale	-	-	-	S
88	Noël Marie-Claude / Alphonse Mireille	Part nationale	T	T	T	T
89	Oudjaoudi Maryse / Chatelain Cyrielle	Rhône-Alpes	-	S	T	T
90	Padovani-Lorioux Murriel / Ozsoy Mumine	Limousin	-	-	-	-
91	Pages Jean-Louis / Freygefond Daniel	Limousin	T	T	-	-
92	Palmier Nathalie / Dubarry Véronique	Part nationale	T	T	T	T
93	Panray Artee / Jannekeyn Sibylle	Languedoc-Rouss.	T	T	T	T
94	Payet Genevieve / Bouju-Clémente Sophie	La Réunion	T	T	T	T
95	Persico Danielle / Vessiller Béatrice	Rhône-Alpes	S	S	S	S
96	Poncet-Ramade Michèle / Hervieu Catherine	Part nationale	T	T	T	T
97	Prudhomme-Ahondeme Cécile / Bernhard Carole	Part nationale	T	T	T	T
98	Puisieux Kévin / Persillon Yann	Part nationale	T	T	T	T
99	Rannou Maël / Dervaux Julien	Pays de la Loire	T	T	T	T
100	Rebreyend-Surdon Christine / Partensky-Leibman Anne	Rhône-Alpes	-	-	-	-
101	Rod Didier-Claude / Simon François	Midi-Pyrénées	-	-	-	-
102	Ruiz Marie-Cécile / René-Corail Brigitte	Guyane	T	T-S	T-S	T-S
103	Rupnik Alexandre / Chérel Didier	PACA	T	T	T	T
104	Sanchez Laetitia / Amiel Caroline	Normandie	T	T	T	T
105	Sanchez Helene / Mercier Corinne	Corse AEIV	-	-	-	-
106	Satouri Mounir / Denjean Jean-Marc	Île-de-France	S	T	-	-
107	Sebaihi Sabrina / Soulary Charlotte	Île-de-France	T-S	T	T	T
108	Sniter Juliette / Lebranchu Martine	Île-de-France	-	-	T	-
109	Steinkrietzer Dominique / Rivet Serge	Poitou-Charentes	-	-	-	-
110	Supiot Frédéric / Farbiaz Patrick	Part nationale	T-S	T	T	T
111	Tallio Jean-François / Gabory François	Pays de la Loire	T	T	T	T
112	Thébault Eric / Iordanoff Jéremie	Part nationale	S	S	S	S

113	Thiollet François / Bouzenoune Tewfik	Part nationale	T	T	-	-

			Samedi matin	Samedi AM	Dimanche matin	Dimanche AM
114	Thomas Marie-Claire / Antoine Suzy	Franche-Comté	T	T	-	-
115	Thouard Olivier / Pradels Jean-Claude	Aquitaine	T	T	T	T
116	Trichet-Allaire Dominique / Severe Isabelle	Pays de la Loire	T	T	T	T
117	Veillerette François / Mettai Gil	Picardie	-	-	-	-
118	Vinet Véronique / Minnaert Annick	Part nationale	T-S	T-S	S	S
119	Wilson Michel / Gordien-Faure Eric	Rhône-Alpes	T	T	T	T
120	Zinck Remi / Roustan Gaël	Rhône-Alpes	S	S	S	-

T : émargement du titulaire

S : émargement du suppléant

T-S : présence de la doublette complète

	Sam mat.	*Sam AM*	*Dim mat*	*Dim AM*
Doublettes féminines	36	40	42	42
Doublettes masculines	43	47	43	41
Total présences	**79**	**87**	**85**	**83**
Doublettes absentes	41	33	35	37
	120	**120**	**120**	**120**
Présences titulaires	55	57	62	62
Présences suppléante.es	15	24	19	19
Présences Tit. et Sup	5	6	4	2
	75	87	85	83